

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 5 avril 2016, 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Dévoilement de la nouvelle signature graphique de l'arrondissement Le Sud-Ouest
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2016
- 10.04** Période de commentaires des élus
- 10.05** Période de questions et commentaires du public
- 10.06** Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens
- 10.07** Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération
- 10.08** Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA
- 10.09** Appel d'offre à venir :
 - Services professionnels pour la production d'un programme fonctionnel et technique dans le cadre du projet RAC Saint-Charles
- 10.10** Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 10 au 16 avril 2016

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat à 9032-2454 Québec inc. (Techniparc) au montant de 425 706,44 \$ pour l'aménagement du nouveau parc Madeleine-Parent (dossier 1166427002)
- 20.02** Octroi d'un contrat à Construction CPB inc. au montant de 667 413,21 \$ pour les travaux de revitalisation des espaces de la bibliothèque Marie-Uguay et autorisation d'une dépense maximale de 679 371,11 \$ (dossier 1163398002)
- 20.03** Octroi d'un contrat à 2313-7292 Québec inc. (Discount Location d'Autos et Camions) au montant de 19 715,91 \$ pour la location d'un camion cube, sans opérateur, avec espace de chargement de 16 pieds, pour l'aqueduc de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une période de 12 mois (dossier 1166401016)

- 20.04** Octroi d'un contrat à 9031-1796 Québec inc. (Fars Dassyloi) au montant de 53 083,96 \$ pour le projet de réparations ponctuelles d'égout sur diverses rues dans l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1167208002)
- 20.05** Octroi d'un contrat à Bau-val inc. au montant de 70 479,68 \$ pour la fourniture des enrobés bitumineux destinés à l'entretien des chaussées (dossier 1167274001)
- 20.06** Octroi d'un contrat à Lange Patenaude Équipement Kubota Montréal au montant de 77 787,23 \$ pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée de 72" avec cabine, chauffage, air climatisé, souffleuse et brosse (souffleuse manuelle) (dossier 1166401019)
- 20.07** Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 60 186 \$ à différents organismes de Pointe Saint-Charles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017) et approbation des projets de convention à cet effet (dossier 1165111002)
- 20.08** Autorisation d'une dépense de 77 721,91 \$ pour l'achat de deux camionnettes Dodge RAM 2500 ST, année 2016, à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) et octroi d'un contrat de gré à gré à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) pour l'installation de deux monte-charges au montant de 18 566,16 \$ (dossier 1166401007)
- 20.09** Autorisation d'une dépense de 22 947,71 \$ pour l'achat d'un Dodge Journey, année 2016, à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) et octroi d'un contrat de gré à gré à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) pour l'installation d'une flèche de signalisation et flûtes parisiennes au montant de 5 105,94 \$ (dossier 1166401014)
- 20.10** Autorisation d'une dépense de 95 000,00 \$ pour les services d'ingénierie pour la conception et la surveillance de projets d'électricité et d'éclairage de parcs, de terrains sportifs et d'aires d'exercice canin (AEC) et octroi d'un contrat à cet effet à Induktion Groupe Conseil inc., au montant de 67 978,97 \$ (dossier 1163261002)
- 20.11** Autorisation d'une dépense de 63 792,49 \$, soit 54 792,49 \$ à Équipement Twin inc. pour l'acquisition d'une épandeur à sel de marque Michel Goyer (modèle EA07MM) et 9 000 \$ pour l'installation d'un module à pattes au Service du matériel roulant et des ateliers (dossier 1166401015)
- 20.12** Autorisation d'une dépense de 40 475,43 \$ pour l'acquisition d'une camionnette Dodge 2500, année 2016, à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) (dossier 1166401008)
- 20.13** Autorisation d'une dépense maximale de 45 000 \$, afin de financer en 2016 l'appel du projet concernant la valorisation du bois d'arbres publics de l'arrondissement sous forme d'art public au montant de 20 000 \$ et de défrayer les coûts relatifs au transport, sciage et séchage du bois au montant maximal de 25 000 \$, à même les sommes réservées par la résolution CA14 22 0239 (dossier 1167213003)
- 20.14** Octroi d'un contrat à Bau-val inc. au montant de 3 824 146,19 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de trottoirs et chaussées, de construction des saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest et approbation d'une dépense totale de 3 907 146,19 \$, incluant les incidences (dossier 1167208003)

- 20.15** Octroi d'un soutien financier de 3 000 \$ à l'organisme Fait à Montréal pour l'organisation du sommet sur le secteur manufacturier en milieu urbain qui aura lieu les 2 et 3 juin 2016 (dossier 1167010003)
- 20.16** Octroi d'un soutien financier de 10 000 \$ à l'Association des commerçants de Pointe Saint-Charles (dossier 1167010002)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 29 février 2016 (dossier 1164794004)
- 30.02** Appui à la candidature du projet de construction d'un « Pavillon des Aînés de la Pointe Saint-Charles » aux fins d'un financement par l'entremise du programme Municipalité amie des aînés (MADA) (dossier 1162783001)
- 30.03** Réaffectation d'un solde résiduel de 17 000 \$ pour le soutien financier à divers projets culturels de la Division culture et bibliothèques de l'arrondissement (dossier 1166901001)

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des membres de comités qui ne sont pas membres du conseil d'arrondissement (RCA07 22023) afin d'augmenter la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) (dossier 1164334002)
- 40.02** Récupération d'un espace de stationnement tarifé situé sur la rue Notre-Dame, entre la place Saint-Henri et la rue du Couvent (dossier 1164704001)
- 40.03** Ordonnances - Événements publics (dossier 1161659003)
- 40.04** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de six bâtiments situés aux 251, 261, 271, 281, 291 et 301, rue Bourgeois, (phase 1A-Samcon) (dossier 1163459005)
- 40.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1620, rue William - Îlot D1 - Bassins du Nouveau Havre (dossier 1164824007)
- 40.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 206, rue Sainte-Marguerite (dossier 1163459006)
- 40.07** Ordonnance - Vente-débarras dans le cadre d'un événement qui sera tenu le 14 mai 2016 (dossier 1161228003)
- 40.08** Opération cadastrale - frais de parc de 98 653\$ \$ - lot projeté 5 832 675 situé du côté nord de la rue de la Montagne, à l'ouest de la rue Wellington (dossier 1161228004)

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Addenda - Nomination de Caroline Gingras à titre de membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour un mandat de deux ans, en remplacement de madame Sonia Vibert (dossier 1164334003)

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Dossiers susceptibles d'être ajoutés à l'ordre du jour

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1166771004)

Octroi d'un contrat à Matériaux paysagers Savaria Ltée. pour la location de deux tracteurs lave-trottoirs avec opérateur, pour un montant de 26 490,24 \$, et octroi d'un contrat à Environnement NRJ inc. pour la location de deux tracteurs lave-trottoirs avec opérateur, pour un montant de 29 801,52 \$ (dossier 1162892002)



Dossier # : 1166427002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9032-2454 Québec inc. (Techniparc) au montant de 425 706,44 \$ pour l'aménagement du nouveau parc Madeleine-Parent

Il est recommandé :

D'autoriser un dépense totale de 511 616,44 \$, taxes et incidences incluses pour l'aménagement du parc Madeleine-Parent comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer un contrat à l'entreprise «Techniparc » au montant de 425 706,44 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-24 12:39

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1166427002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9032-2454 Québec inc. (Techniparc) au montant de 425 706,44 \$ pour l'aménagement du nouveau parc Madeleine-Parent

CONTENU

CONTEXTE

Le projet consiste à aménager la totalité du nouveau parc Madeleine-Parent situé dans le secteur Pointe-Saint-Charles.
Cet espace était anciennement occupé par la compagnie « Les produits Seracon inc. » qui fabriquait des chandelles. Le bâtiment a été détruit en 2009 et les fondations sont toujours en place.

Le parc est bordé au sud par la rue Saint-Patrick et au nord par le canal Lachine, une propriété de Parcs Canada. La rue Thomas-Keefer est située à l'ouest et les condos « Walter sur Atwater » à l'est du parc.

L'aménagement inclut la construction d'une place en pavé de béton juxtaposée à un muret de pierres naturelles recouvrant les anciennes fondations du bâtiment.

Des tables de ping-pong viendront animer les lieux et un mobilier sur mesure fait partie intégrante de l'aménagement de cet espace situé dans un secteur très fréquenté.

De l'éclairage, une fontaine à boire et un brumisateurs agrémentent également le parc.

L'orientation de l'aménagement nous permet de contempler et de mettre en valeur la vue sur le marché Atwater avec le Mont-Royal en arrière plan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les travaux consistent à l'aménagement d'une place publique en pavé de béton qui servira comme zone de détente et aire de pique-nique.
On y retrouvera un brumisateurs, six chaises longues et trois grandes tables à pique-nique. Ces tables seront en béton préfabriqué et en plastique recyclé, mesurant 4,8 m. chacune. Ces tables sont le résultat d'un partenariat avec les ateliers de la Ville.

De plus, on retrouvera comme mobilier, deux tables de ping-pong, une fontaine à boire, des

bancs en béton préfabriqué, des corbeilles en plastique recyclé, des supports à vélo et une potence.

Le long de la rue Saint-Patrick, un muret en pierres naturelles sera construit sur les anciennes fondations de bâtiment et viendra se terminer près de la place centrale.

Malgré la dénivellation du parc, les pentes respecteront les critères d'accessibilité universelle.

Cet aménagement sera éclairé avec l'implantation de trois lampadaires. Une prise de courant est également installée afin de permettre les événements culturels.

Aussi, en collaboration avec la division de la culture, trois colonnes historiques en mémoire de Madeleine Parent seront aménagées dans le cadre du projet *Montréal toute une histoire*.

Finalement, la plantation de 10 arbres dans le parc et la création d'une plantation dense d'arbustes feuillus et conifères seront réalisées.

Contingences et incidences

Des contingences d'une valeur de 10 % du contrat ont été ajoutées au bordereau afin de pallier aux imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer.

Des travaux et des achats incidents doivent s'ajouter aux coûts des travaux.

Le tableau ci-bas présente les items compris dans les incidences.

INCIDENCES	\$
Mobilier	39 265 \$
Potence	2 000 \$
Service professionnel électricité	7 645 \$
Laboratoire contrôle qualitatif	10 000 \$
Laboratoire contrôle environnemental	5 000 \$
Travaux civils par CSEM	15 000 \$
Affiches, impressions historiques et autres	7 000 \$
TOTAL:	85 910 \$

Appel d'offres

La période d'appel d'offres public s'est étalée du 4 au 21 mars 2016. Conformément aux plans et devis de la soumission 211614, la compagnie «TECHNIPARC » a déposé la soumission la plus basse pour les travaux demandés. Au total, neuf (9) soumissionnaires ont tenté de remporter cette soumission publique.

JUSTIFICATION

Le nouveau parc Madeleine-Parent est situé dans un secteur très achalandé de l'arrondissement.

Les usagers du marché Awater, de la piste cyclable du canal Lachine et les résidents demeurant à proximité sauront tous profiter de ce nouvel aménagement.

De plus, les travaux respecteront les critères d'accessibilité universelle.

Prix

À la suite du processus d'appel d'offres public, 9 compagnies ont présenté une soumission.

Les trois (3) plus basses soumissions sont incluses en pièces jointes.

Toutes les soumissions reçues sont conformes.

Le tableau suivant présentent les résultats des soumissions. Le montant inclut les contingences.

Rang	Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant contingences	TPS	TVQ	Total
1	TECHNIPARC	370 260,00	18 513,00	36 933,44	425 706,44 \$
2	Paysagiste PROMOVERT inc.	384 860,30	19 243,02	38 389,81	442 493,13 \$
3	Aménagement SUD-OUEST	385 044,00	19 252,20	38 408,14	442 704,34 \$
4	Groupe DUBÉ	400 840,00	20 042,00	39 983,79	460 865,79 \$
5	Les entreprises VENTEC inc.	432 960,00	21 648,00	43 187,76	497 795,76 \$
6	LV Construction	474 882,10	23 744,11	47 369,49	545 995,69 \$
7	Les entreprises J. Piccioni inc.	468 462,50	23 423,13	46 729,13	538 614,76 \$
8	Les entreprises BUCARO inc.	588 035,80	29 401,79	58 656,57	676 094,16 \$
9	Les constructions HYDROSPEC inc	698 138,10	34 906,91	69 639,28	802 684,28 \$
	Dernière estimation réalisée	390 450,50	19 522,53	38 947,44	448 920,46 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>					536 994,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>					26%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>					376 977,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>					89%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>					23 214,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>					-5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>					16 786,69 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>					4%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût total du contrat à octroyer avec les contingences et les taxes : 425 706,44 \$

Coût des incidences: 85 910 \$

Montant total de la dépense: 511 616,44 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en aménageant des quartiers durables et en valorisant Montréal comme milieu de vie familial.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'arrondissement perdrait l'occasion d'offrir un nouvel espace parc qui contribuerait à l'amélioration de la qualité de vie des familles montréalaises.

Dans le cas où ce dossier serait reporté ou refusé, les échéanciers de réalisation du projet ne pourront pas être respectés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ciblées seront déployées pour le projet: communiqués de presse, information sur le site web, affichage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation de ces travaux est prévue dans un calendrier de 90 jours.

Les travaux devraient commencer en mai pour se terminer début août.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie ARNAUD, Le Sud-Ouest

Lecture :

Julie ARNAUD, 22 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-22

Denis ASHBY
architecte paysagiste

Stéphane CARON
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard CÔTÉ
Directeur par intérim
Chef de division



Dossier # : 1163398002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Construction CPB inc. au montant de 667 413,21 \$ pour les travaux de revitalisation des espaces de la bibliothèque Marie-Uguay et autorisation d'une dépense maximale de 679 371,11 \$

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense de 679 371,11 \$, pour les travaux de revitalisation des espaces de la bibliothèque Marie-Uguay (317), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer, à cette fin, un contrat à Construction CPB inc., au prix de sa soumission, soit au prix total de 667 413,21 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières. Cette dépense est assumée par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 13:30

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163398002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Construction CPB inc. au montant de 667 413,21 \$ pour les travaux de revitalisation des espaces de la bibliothèque Marie-Uguay et autorisation d'une dépense maximale de 679 371,11 \$

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mission de la Ville de Montréal d'offrir aux citoyens et citoyennes montréalais des équipements collectifs adéquats, le projet vise essentiellement à assurer la pérennité du patrimoine immobilier afin de permettre la continuité des activités tout en maintenant les lieux sécuritaires et conformes aux normes.

L'aménagement et les équipements de la bibliothèque sont désuets et inappropriés à l'offre de service. La revitalisation de l'espace intérieur de la bibliothèque est requise pour une offre de service de qualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 22 0265 - Adoption - Règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 350 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2012-2014 (dossier 1120368014).

DESCRIPTION

Pour permettre l'octroi du présent contrat de travaux, la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social a procédé, le 3 mars 2016, à la publication, sur SEAO de l'appel d'offres public 211671. Quatre addenda de clarification ont été émis durant la période de publication de l'appel d'offres public. La visite des lieux est obligatoire et individuelle pour les soumissionnaires. Seize visites ont été faites et seize soumissions ont été reçues lors de l'ouverture publique qui a eu lieu le 23 mars 2016 à 11 h. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours.

Le soumissionnaire adjudicataire aura la responsabilité de la réalisation du projet qui vise la revitalisation de l'espace intérieur de la bibliothèque par :

- Le remplacement du revêtement du sol;
- Le remplacement du plafond suspendu (nouveau design);
- Le remplacement de l'éclairage et tout le système électrique (nouveau concept);
- Le remplacement des comptoirs et l'ajout d'autres conformément au nouveau fonctionnement (RFID);
- Le remplacement du système de ventilations;
- La peinture des murs et des rayonnages, etc.

JUSTIFICATION

Ce présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public pour lequel seize (16) soumissionnaires ont déposé une offre.

Dans l'ensemble, les soumissions présentées, sont cohérentes et reflètent une compréhension similaire des documents d'appel d'offres (voir recommandation en pièce jointe). Nous recommandons d'accorder le contrat à l'entrepreneur "Construction CPB inc." qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir sommaire des coûts en pièce jointe).

Les résultats des soumissions sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaire	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total de la soumission incluant les contingences (taxes incluses)	Conformité
Construction CPB inc.	580 359,31 \$	87 053,90 \$	667 413,21 \$	OUI
Brago construction inc.	69 310,01 \$	91 396,50 \$	700 706,51 \$	NON
Procova inc.	609 367,50 \$	91 405,13\$	700 772,63 \$	OUI

Prix de base :

La firme **Construction CPB inc.**, plus bas soumissionnaire, a présenté un prix total de **667 413,21 \$**, incluant les contingences et toutes les taxes applicables. Sa soumission est jugée conforme.

Contingences :

Une provision, égale à **15 %** de la soumission de base, au montant de **87 053,90 \$**, taxes incluses, est prévue au bordereau de soumission. Conditionnellement à l'approbation préalable de l'arrondissement et des professionnels, cette provision sera utilisée pour couvrir tout ajout ou modification au contrat, lorsque ces travaux sont justifiés durant le chantier.

La Direction de la culture, sports, loisirs et développement social, recommande l'octroi du présent contrat de travaux à la firme **Construction CPB inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de **667 413,21 \$**, incluant les contingences et toutes les taxes applicables. Le montant total soumis par la firme **Construction CPB inc.**, est pratiquement similaire au montant total estimé par les professionnels du projet et qui s'élève à **665 631,10 \$** taxes incluses.

Incidences:

Une provision, égale à **1,8 %** du contrat de base de la soumission, au montant de **11 957,90 \$**, taxes incluses, est recommandée pour couvrir les honoraires supplémentaires (voir pièce jointe), étant donné l'augmentation de l'ampleur du projet comparativement au mandat initial. Ce montant (*Incidences*) n'est pas inclus au contrat de l'entrepreneur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier du projet:

- Réunion de démarrage de chantier 11 avril 2016
- Dessins atelier, Commande matériaux 12 avril au 9 juin 2016
- Période de travaux d'exécution 1er juin au 22 juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal BEAULIEU, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abderrahman ESSAYH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-12

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1166401016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 2313-7292 Québec inc. (Discount Location d'Autos et Camions) au montant de 19 715,91 \$ pour la location d'un camion cube, sans opérateur, avec espace de chargement de 16 pieds, pour l'aqueduc de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une période de 12 mois

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 19 715,91 \$ pour la location d'un camion cube sans opérateur avec espace de chargement de 16 pieds, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Discount Location Autos/Camions, soit un montant de 19 715,91 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-29 09:05

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166401016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 2313-7292 Québec inc. (Discount Location d'Autos et Camions) au montant de 19 715,91 \$ pour la location d'un camion cube, sans opérateur, avec espace de chargement de 16 pieds, pour l'aqueduc de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une période de 12 mois

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'augmenter son efficacité au niveau des interventions sur le réseau d'aqueduc et d'égout, la division de la voirie, de la direction des travaux publics désire louer un appareil équipé d'une boîte fermée avec tous les équipements nécessaires à l'activité « Tuyauteur ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le contrat consiste à louer un camion-cube, sans opérateur, pour une durée de 12 mois au montant de 19 715,91 \$, taxes incluses, soit pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, avec possibilités d'un renouvellement d'une année.

JUSTIFICATION

La location d'un camion-cube est nécessaire dans le cadre des travaux d'entretien annuel des réseaux d'égout et d'aqueduc dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dans les années précédentes, l'arrondissement utilisait ce service par le biais du billet d'outillage. Depuis décembre 2009, un avis juridique a été déposé afin de clarifier les limites de l'utilisation d'un tel fichier en regard des règles applicables en matière d'octroi de contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La location de ce véhicule est financée à partir du budget alloué par la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'entretien sur les réseaux d'égout et d'aqueduc ont un impact sur la durée de vie des infrastructures souterraines et de la chaussée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. Appel d'offres sur invitation n° 16-15165.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Denis LECLERC, 14 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie FORTIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BERGEVIN
Chef de section T/P

Le : 2016-03-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard CÔTÉ
Directeur des travaux publics par intérim



Dossier # : 1167208002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9031-1796 Québec inc. (Fars Dassyloi) au montant de 53 083,96 \$ pour le projet de réparations ponctuelles d'égout sur diverses rues dans l'arrondissement du Sud-Ouest

D'autoriser une dépense de 53 083,96 \$ pour le projet de réparations ponctuelles d'égout sur divers rues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
D'octroyer le contrat à 9031-1796 Québec inc. FARS DASSYLOI, soit un montant de 53 083,96 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-24 12:06

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167208002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9031-1796 Québec inc. (Fars Dassyloi) au montant de 53 083,96 \$ pour le projet de réparations ponctuelles d'égout sur diverses rues dans l'arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réparations ponctuelles d'égout sont identifiés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau suite à des inspections télévisées de conduites d'égout.

Le présent contrat vise deux (2) réparations sur deux (2) tronçons d'égout en briques et une réparation de regard à l'intersection Saint-Jacques et Vinet. La nature des anomalies et les caractéristiques des conduites rendent possible une réparation par l'intérieur, sans tranchée, par un entrepreneur spécialisé en travaux en espaces clos.

Ces techniques sans tranchée comportent de nombreux avantages comparativement aux méthodes traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la quantité des sols et des matériaux d'excavation à disposer;
- maintien de la circulation pendant les travaux.

Les détériorations ponctuelles sont critiques et nécessitent une intervention rapide de réhabilitation pour éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à effectuer les travaux d'inspections, de diagnostics et de réparations de plusieurs conduites et regards d'égout dans l'arrondissement du Sud-Ouest. L'entrepreneur devra inspecter des conduites et des regards, analyser l'état des structures, valider la méthode de réparation proposée, valider les quantités au bordereau et procéder à l'exécution des travaux nécessaires ayant été autorisés par le représentant de la Ville.

Le contrat inclut également une inspection télévisée après les travaux, en plus d'une inspection 12 mois après la réception provisoire des travaux.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres sur invitation, AO 211606, a été lancé le 12 février 2016 pour la réalisation du projet. Quatre (4) soumissionnaires ont été invités et deux (2) entrepreneurs ont présenté une offre.

Les prix soumissionnés sont résumés comme suit:

Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant contingences	TPS et TVQ	Total
AGI Environnement inc.	77 393,00 \$	3 850,30 \$	88 982,60 \$
9031-1796 Québec inc. FARS DASSYLOI	46 170,00 \$	2 296,96 \$	53 083,96 \$
Notre dernière estimation réalisée	43 139,00 \$		49 599,07 \$
Coût moyen des soumissions conformes			71 033,28 \$
<i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			34 %
<i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			35 898,64 \$
<i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			68 %
<i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			3 484,89 \$
<i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			7 %
<i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			35 898,64 \$
<i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			67,6 %
<i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

Les deux (2) plus basses soumissions sont incluses en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées en totalité par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- augmenter la longévité des réseaux d'égout;
- assurer un meilleur fonctionnement des réseaux d'égout;
- contribuer à diminuer les problèmes de débordement des eaux usées vers les eaux souterraines.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le début des travaux de réparation est prévu pour le mois de mai 2016.
La durée des travaux est estimée à environ 3 semaines.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Richard CÔTÉ, 23 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2016-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard CÔTÉ

Directeur par intérim
Chef de division



Dossier # : 1167274001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Bau-val inc. au montant de 70 479,68 \$ pour la fourniture des enrobés bitumineux destinés à l'entretien des chaussées

D'autoriser une dépense de 70 479,68 pour la fourniture des enrobés bitumineux destinés à l'entretien des chaussées, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
D'octroyer le contrat à Bauval CMM, soit un montant de 70 479,68 conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 17:28

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167274001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Bau-val inc. au montant de 70 479,68 \$ pour la fourniture des enrobés bitumineux destinés à l'entretien des chaussées

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat vise la fourniture des enrobés bitumineux destinés à l'entretien des chaussées à effectuer par les équipes de travaux publics, sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest en 2016.
Il s'agit d'un contrat à prix unitaire, à un coût total de 70 479,68 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent contrat permet l'arrondissement du Sud-ouest de se procurer ses besoins des enrobés bitumineux afin de réaliser les travaux de réparation et l'entretiens des chaussée en 2016.

Le contrat est basé sur les prix unitaires, ce qui permet de déterminer les quantités réelles au cours de la réalisation des travaux, sans obligation d'acheter les totalités des quantités. Le montant total du contrat servira uniquement à l'achat de mélange EB-10C, item 1 du bordereau, afin d'éviter des conflits avec une entente cadre déjà signée par le service de l'approvisionnement qui sera affiché dans l'intranet de la Ville à parti du 1 avril 2016.

Le contrat régit uniquement la fourniture des enrobés bitumineux, sans transport. Les camions de la ville vont charger l'asphalte à l'usine du fabricant.

Pour diminuer l'effet du transport et ses coûts connexes, une distance maximum de 20 km a été imposée entre le point de départ des camions et des usines de fabrication. De plus, les usines situées sur la Rive Sud ont été exclues de la liste d'invitation dans le but d'éviter la traversée des ponts.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 29 février 2016 pour la fourniture des enrobés bitumineux requis à l'entretien des chaussées.
Suite aux restrictions appliquées par rapport à la distance de transport et l'emplacement

des usines sollicitées, deux (2) fournisseurs ont été invités pour présenter une offre de services, et un seul fournisseur a répondu en déposant une soumission.

Date de lancement : 29 février 2016

Date d'ouverture : 10 mars 2016

Nombre des fournisseurs invités : 2

Nombre de soumissionnaires : 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base	TPS et TVQ	Total
Bauval CMM	61 300,00 \$	3 049,68 \$	70 479,68 \$
Dernière estimation réalisée	55 250,00 \$	8 273,69 \$	63 523,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			6 955,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			10,95 %

La soumission d'adjudicataire est incluse en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement sera assumé par l'arrondissement du Sud-Ouest.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer la sécurité des automobilistes et maintenir une bonne qualité du réseau routier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le contrat est effectif à compter de la date de son adjudication et prendra fin le 31 décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offre respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard CÔTÉ, Le Sud-Ouest

Lecture :

Richard CÔTÉ, 17 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2016-03-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard CÔTÉ
Chef de division



Dossier # : 1166401019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Lange Patenaude Équipement Kubota Montréal au montant de 77 787,23 \$ pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée de 72" avec cabine, chauffage, air climatisé, souffleuse et brosse (souffleuse manuelle)

D'autoriser une dépense de 77 787,23 \$ pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée de 72" avec cabine, chauffage, aire climatisée, souffleuse et brosse (souffleuse manuelle), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
D'octroyer le contrat à Lange Patenaude Équipement Kubota Montréal au montant de 77 787,23 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 14:20

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166401019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Lange Patenaude Équipement Kubota Montréal au montant de 77 787,23 \$ pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée de 72" avec cabine, chauffage, air climatisé, souffleuse et brosse (souffleuse manuelle)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a amorcé un virage en 2010 en procédant à un virement budgétaire pour investir massivement dans l'acquisition de nouveaux équipements dans le but de contrer le vieillissement du matériel roulant. La situation était devenue très préoccupante puisqu'elle affectait la qualité et l'offre de services. Cet investissement massif de rattrapage ne comblait pas l'ensemble des besoins. Par conséquent, le processus a été poursuivi annuellement. Le Service des grands parcs a préparé, conjointement avec les arrondissements concernés, les listes d'achats pour des équipements nécessaires dans un souci d'amélioration de la sécurité ou de changement des pratiques. Cet appareil fait partie de la liste des équipements convenus. L'acquisition de ces équipements est requise afin d'obtenir des appareils fonctionnels pour les opérations. Cet appareil est polyvalent et servira à la fois pour la coupe de gazon et pour le déneigement des sentiers durant l'hiver au parc Angrignon, endroit où il sera en opération.

Décision antérieure :

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA154352001 - Autoriser un virement budgétaire de 2 414 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal vers les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La-Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Ville-Marie et de Lachine pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs. (GDD 2154352001)

DESCRIPTION

Devis: 59316A11

Description: Fourniture d'une tondeuse industrielle 4x4 à plateau avant à trois lames d'une largeur de 72 pouces et équipements

Marque / Modèle / Année: Kubota, F3990, 2016

Appel d'offres public: 16-15117 (1 soum.)

Ajdicataire : Lange Patenau de Équipement Kubota Montréal

Délai de livraison: 60 jours suite à l'émission du bon de commande

Unité d'affaires: Arrondissement Le Sud-Ouest

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
Article 1 Tondeuse industrielle Kubota, F3990 (incluant le droit spécifique sur les pneus)	56 271,83 \$	1	56 271,83 \$	
Article 2 Souffleuse à neige frontale Kubota F5220	6 563,96 \$	1	6 563,96 \$	
Article 3 Balai rotatif frontal Kubota L2163	4 819,99 \$	1	4 819,99 \$	
				67 655,78 \$
			Total :	67 655,78 \$
		5,00%	TPS :	3 382,79 \$
		9,975%	TVQ :	6 748,66 \$
			Total + Taxes:	77 787,23 \$
			Ristourne TPS (100%) :	(3 382,79) \$
			Ristourne TVQ (50%) :	(3 374,33) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ	71 030,11 \$

JUSTIFICATION

Aucune

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 77 787,23 \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 71 030,11 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale - 13-041 Achat de véhicules et équipements.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Sylvain CORBEIL, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 21 mars 2016
Sylvain CORBEIL, 21 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane BERGEVIN
Chef de division T/P

ENDOSSÉ PAR

Julie ARNAUD
chef de division - parcs et horticulture

Le : 2016-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard CÔTÉ
Directeur des travaux publics par intérim



Dossier # : 1165111002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 60 186 \$ à différents organismes de Pointe Saint-Charles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017) et approbation des projets de convention à cet effet

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 186 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville—MTESS 2016-2017) :

2. D'approuver les 10 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

	ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
1	Action Santé de PSC	Repas collectif et soutien social 1er février 2016 au 22 Décembre 2016	7 086 \$

2	Madame Prend congé	Friperie et plus 1er Avril 2016 au 31 avril 2017	9 000 \$
3	Comité des droits sociaux	Les rendez-vous avec nos droits 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016	6 300 \$
4	Club populaire des consommateurs	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe Saint- Charles 15 février 2016 au 31 décembre 2016	10 000 \$
5	Carrefour d'éducation populaire	Arobase-Lab 13 septembre 2016 au 31 mars 2017	6 600 \$
6	Partageons l'espoir	Ateliers de cuisine collective 20 septembre 2016 au 13 décembre 2016	4 000 \$
7	PasserElle	Je m'active et prend ma place sans violence 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016	8 000 \$
8	Maison Saint-Columba	Groupe d'Action communautaire des hommes 29 février 2016 au 29 juillet 2016	2 200 \$
9	Familles en Action	Les papas prennent 1er avril 2016 au 31 mars 2017	4 500 \$
10	Maison des jeunes (Adozone)	Vue des jeunes sur Pointe Saint-Charles 1er avril 2016 au 31 mars 2017	2 500 \$

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-29 09:23

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165111002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 60 186 \$ à différents organismes de Pointe Saint-Charles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017) et approbation des projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En décembre 2015, la Ville convenait d'une entente de principe avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) portant sur la nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017). Le projet d'entente Ville-MTESS, d'une durée d'une année est doté d'un budget de 9 M\$ et prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

§ Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

§ Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs de planifications stratégiques régionales et de plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.

§ Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

§ L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.

§ Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.

§ Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissible est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16XXXX du XX mois 2016

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministère confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

- **CG15 0418** du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

- **CG12 0286** du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

- CA 14 22 0175 Contribution financière de 121 251,35 \$ pour l'année 2014 à quatorze organismes de Pointe Saint-Charles, Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiative dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MESS 2013-2015

- CA 14 22 0178 Contribution financière de 180 558,75 \$ pour l'année 2014 à onze organismes de Saint-Henri, de la Petite-Bourgogne et de Ville Émard Côte Saint-Paul

dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiative dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MESS 2013-2015

- CA13 22 0173 Contribution à différentes organismes 150 337,30 \$
- CA13 22 0174 Contribution à différentes organismes 135 372,25 \$

- CA12 220238 Contribution à différentes organismes 80 000 \$
- CA12 220098 Contribution à différents organismes 240 744,75 \$
- CA11 220054 Contribution à différents organismes 60 186,25 \$
- CA10 220100 Contribution à différents organismes 84 823,25 \$
- CA10 220102 Contribution à différents organismes 120 372,50 \$
- CA10 220408 Contribution à différents organismes 205 195,75 \$

DESCRIPTION

1. Nom de l'organisme : ACTION SANTÉ DE POINTE SAINT-CHARLES

Nom du projet : Repas collectif et soutien social

Brève description du projet : Améliorer la santé physique et mentale des participants par l'accès à une bonne alimentation à travers la préparation de repas nutritifs, économiques et briser l'isolement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 086 \$

2. Nom de l'organisme : MADAME PREND CONGÉ

Nom du projet : Friperie et plus

Brève description du projet : Améliorer les conditions de vie des plus démunis. Vente de marchandises de première nécessité à de très bas prix. Vise la réinsertion sociale et briser l'isolement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 9 000 \$

3. Nom de l'organisme : COMITÉ DES DROITS SOCIAUX DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL

Nom du projet : Les Rendez-vous avec vos droits

Brève description du projet : Permettre à des prestataires de mieux se renseigner sur leurs droits. Rejoindre les secteurs moins desservis (en général anglophones). Favoriser la socialisation et le sentiment d'appartenance et faire connaître les services.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 300 \$

4. Nom de l'organisme : CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS

Nom du projet : Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe Saint-Charles

Brève description du projet : Améliorer les conditions de vie des citoyens à travers un projet alternatif solidaire de sécurité alimentaire (entre autres à travers la tenue de marchés locaux). Favoriser la prise de conscience et l'empowerment citoyen.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 000 \$

5. Nom de l'organisme : CARREFOUR D'ÉDUCATION POPULAIRE

Nom du projet : Arobase-lab

Brève description du projet : Vulgariser et favoriser l'accès aux technologies de la communication et de l'information et l'usage de l'ordinateur.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 600 \$

6. Nom de l'organisme : PARTAGEONS L'ESPOIR

Nom du projet : Ateliers de cuisine collective et intergénérationnelle

Brève description du projet : Offrir des ateliers de cuisine pour parents et enfants chaque semaine. Pratique de recettes santé et des procédures d'hygiène et de sécurité dans la cuisine.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 000 \$

7. Nom de l'organisme : PASSERELLE

Nom du projet : Je m'active et je prends ma place sans violence

Brève description du projet : Offrir des ateliers et des activités socioculturelles pour que les jeunes qui vivent ou ont vécu de la violence conjugale puissent reprendre du pouvoir sur leurs vies et pour mieux comprendre ce qu'ils vivent. Des suivis individuels sont offerts au besoin.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 8 000 \$

8. Nom de l'organisme : MAISON SAINT-COLUMBA

Nom du projet : Groupe d'action communautaire des hommes

Brève description du projet : Groupe de soutien pour hommes qui se retrouvent souvent exclus et ne comptent pas sur un réseau de soutien (famille, amis). Favoriser la prise en charge et l'implication citoyenne.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 200 \$

9. Nom de l'organisme : FAMILLES EN ACTION

Nom du projet : Les papas prennent leur place

Brève description du projet : Favoriser l'implication de 25 pères, briser leur isolement, faire connaître les ressources et services du quartier. Les impliquer dans la vie d'un organisme famille, leur offrir un lieu d'appartenance. Offrir des activités qui favorisent le plaisir père-enfant.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 4 500 \$

10. Nom de l'organisme : La Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles

Nom du projet : Vue des jeunes sur Pointe Saint-Charles

Brève description du projet : Améliorer l'estime de soi des jeunes à travers la production d'une vidéo qui donnerait la parole aux jeunes. À travers le projet (scénario, repérage, découpage, tournage, montage, etc.) développer la capacité d'organisation et de responsabilisation des jeunes.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 500 \$

JUSTIFICATION

Les projets mentionnés ci-dessous ont fait l'objet d'un processus de sélection et de révision avec un comité composé de représentants de la Clinique communautaire, de la Table de concertation Action Gardien, du Centre des aînés de Pointe Saint-Charles, des Services juridiques communautaires et de l'Arrondissement du Sud-Ouest. Les projets devaient répondre aux priorités d'intervention ciblées par l'Arrondissement et la Table de quartier de Pointe Saint-Charles, ils ne devaient pas dédoubler d'autres projets et devaient avoir un impact direct sur la population.

Ils ciblent également :

- Les enjeux spécifiques liés au développement des communautés locales;
- Le développement de priorités communes et d'actions concertées;
- L'optimisation des ressources disponibles;
- La réduction de la pauvreté;
- L'amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence de l'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

	ORGANISME	PROJET	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016	SOUTIEN FINANCIER MTESS P/R AU PROJET GLOBAL %
			2014	2015		
1	Action Santé de PSC	Repas collectif et soutien social	7 086 \$	7 086 \$	7 086 \$	32.5 %
2	Madame prend congé	Friperie.... et plus	9 000 \$	9 000\$	9 000 \$	11.6 %
3	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les rendez-vous avec vos droits	6 300 \$	6 300 \$	6 300 \$	100 %
4	Club Populaire des consommateurs	Améliorer l'Accessibilité aux produits frais à Pointe Saint-Charles	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 %
5	Carrefour d'éducation populaire	Arobase-Lab	6 637 \$	6 600 \$	6 600 \$	86.8 %
6	Partageons l'espoir	Ateliers de cuisine collective et intergénérationnelle	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	62.7 %
7	Passerelle	Je m'active et prend ma place sans violence	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	44.6 %
8	Maison Saint-Columba	Groupe d'action communautaire des hommes	2 200 \$	2 200 \$	2 200 \$	37 %
9	Familles en action	Les papas prennent leur place	5 000 \$	5 000 \$	4 500 \$	49 %
10	La Maison des Jeunes de Pointe Saint-Charles (ADOZONE)	Vue des jeunes sur Pointe saint-Charles	S/O	S/O	2 500 \$	40 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réduction de la pauvreté.
Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part du développement social. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie TAILLON, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Julie TAILLON, 18 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1166401007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 77 721,91 \$ pour l'achat de deux camionnettes Dodge RAM 2500 ST, année 2016, à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) et octroi d'un contrat de gré à gré à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) pour l'installation de deux monte-charges au montant de 18 566,16 \$

D'autoriser une dépense de 77 721,91 \$ pour l'achat de deux camionnettes Dodge RAM 2500 ST, année 2016, conformément à l'entente-cadre 706439, au devis technique 21216E11, intervenue entre la Ville et 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle));

D'autoriser une dépense de 18 566,16 \$ pour l'installation de deux monte-charges comprenant tout les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat de gré à gré à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) au montant de 18 566,16 \$ pour l'installation de deux monte-charges;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 13:35

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166401007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 77 721,91 \$ pour l'achat de deux camionnettes Dodge RAM 2500 ST, année 2016, à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) et octroi d'un contrat de gré à gré à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) pour l'installation de deux monte-charges au montant de 18 566,16 \$

CONTENU

CONTEXTE

Afin de remplacer deux camionnettes dont la fin de vie utile approche et dont les coûts d'entretien sont importants, la division de la voirie désire procéder à l'acquisition de deux nouvelles camionnettes du même type afin d'assurer la continuité de ses activités opérationnelles. Le remplacement de ces véhicules était prévu dans le cadre du PTI 2016 pour le remplacement de la flotte de véhicules de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0013 — 26 janvier 2012 — Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) Itée (6 808 841,55 \$) et 7 265 930 Canada inc. /Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soumissions).

DESCRIPTION

Ce dossier a pour but d'acquérir deux camionnettes RAM 2500 ST 2016 pour la division de la voirie, conformément aux dispositions de l'entente-cadre # 706439 et selon le devis technique 21216E11.

JUSTIFICATION

Ce véhicule est dédié aux opérations de la division de la voirie et est utilisé plus particulièrement pour le déneigement, la propreté ainsi que pour le transport d'employés affectés aux tâches d'entretien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Devis: 21216E11

Achat sur entente-cadre

Description: Camionnette, 4X2, cabine d'équipe 6 places, roues arrière simples, plateau long de 8', empattement de 169,5, moteur à essence V8 et transmission automatique. Couleur: rouge flamboyant.
empattement de 169,5 po.

Marque / Modèle / Année: RAM, 2500, 2016**Appel d'offres public:** 11-11756 (13 soums)**Entente d'achat:** 706439 (CG15 0029)**Délai de livraison:** 98 jours suite à l'émission du bon de commande**Adjudicataire :** Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)**Contact:** Maryse Lessard**Courriel:** mlessard@grouplallasalle.com**Unité d'affaires:** Arrondissement Le Sud-Ouest**Véhicule moins de 4000 kg (TVQ payée à la SAAQ)**

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
Véhicule - PDSF	48 895,00 \$	2	97 790,00 \$	
Options manufacturières	2 050,00 \$		4 100,00 \$	
Transport et préparation	1 745,00 \$		3 490,00 \$	
Taxe climatisation	100,00 \$		200,00 \$	
Rabais du manufacturier	(18 325,00) \$		(36 650,00) \$	
Rabais "Parc auto"	(5 988,00) \$		(11 976,00) \$	
Profit du concessionnaire	170,00 \$		340,00 \$	
				57 294,00 \$

Prix unitaire 28 647,00 \$

Option(s) locale(s) (TVQ payée au concessionnaire)**Aménagement**

* Système d'élimination du ralenti inutile Zone Technologie O-ZONE-TECH II
* Grillage de protection derrière la cabine
* Flèche de signalisation avec contrôle
* Mini-barre lumineuse ambre à feux LED et lentille claire
* Remplacement de la prise de remorque d'origine par une COLE-HERSE 12063.01
* Crochet de remorquage
* Flûtes parisiennes

Doublure de caisse puvérisée (Linex)	550,00 \$	2	1 100,00 \$	
				9 343,60 \$

Total - option(s) locale(s) 4 671,80 \$

Option(s) du concessionnaire (TVQ payée au concessionnaire)

Essence	50,00 \$	2	100,00 \$	
Clé supplémentaire	186,23 \$	2	372,46 \$	
Garde-boue	229,45 \$	2	458,90 \$	
				931,36 \$

Total - option(s) du concessionnaire 465,68 \$

Droit spécifique sur les pneus (TVQ payée au concessionnaire)

Qté de roues par véhicule	5			
Total par véhicule	15,00 \$	2	30,00 \$	
Roues additionnelles	4	0	- \$	30,00 \$

Total : 67 598,96 \$

TPS: 3 379,95 \$

TVQ : 6 743,00 \$

Total + Taxes : 77 721,91 \$

Ristourne TPS (100%): (3 379,95) \$

TVQ payée - SAAQ 5 715,08 \$

Ristourne TVQ (50,0%): (2 857,54) \$

Total TVQ payée - SAAQ (moins ristourne) 2 857,54 \$

Ristourne TVQ (50,0%): (3 371,50) \$
 Total moins ristourne TPS et TVQ : 70 970,46 \$

Devis: 21216E11 **Négociation gré à gré**
 Description: Monte-Charge électro-hydraulique
 Adjudicataire : Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)
 Contact: Maryse Lessard Courriel: mlessard@grounelasalle.com

Unité d'affaires: Arrondissement Le Sud-Ouest

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
Monte-Charge électro-hydraulique TOMMYGATE G2-60-1542 EA38	8 074,00 \$	2	16 148,00 \$	16 148,00 \$
			Total :	16 148,00 \$
		5,000%	TPS:	807,40 \$
		9,975%	TVQ :	1 610,76 \$
			Total + Taxes :	18 566,16 \$
			Ristourne TPS (100%):	(807,40) \$
			Ristourne TVQ (50,0%):	(805,38) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	16 953,38 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Denis LECLERC, 22 mars 2016
Lucie MC CUTCHEON, 21 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie FORTIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-16

Stéphane BERGEVIN
Chef de section T/P

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard CÔTÉ
Directeur des travaux publics par intérim

**Dossier # : 1166401014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 22 947,71 \$ pour l'achat d'un Dodge Journey, année 2016, à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) et octroi d'un contrat de gré à gré à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) pour l'installation d'une flèche de signalisation et flûtes parisiennes au montant de 5 105,94 \$

D'autoriser une dépense de 22 947,71 \$ pour l'achat d'un Dodge Journey, année 2016, conformément à l'entente d'achat 706439 (CG15 0029) intervenue entre la Ville et 7265930 Canada inc.;

D'autoriser une dépense de 5 105,94 \$ pour l'installation d'une flèche de signalisation et flûtes parisiennes comprenant tout les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer un contrat de gré à gré à 7265930 Canada inc. au montant de 5 105,94 \$ pour l'installation d'une flèche de signalisation et flûtes parisiennes;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 06:53**Signataire :**

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166401014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 22 947,71 \$ pour l'achat d'un Dodge Journey, année 2016, à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) et octroi d'un contrat de gré à gré à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)) pour l'installation d'une flèche de signalisation et flûtes parisiennes au montant de 5 105,94 \$

CONTENU

CONTEXTE

Afin de remplacer une automobile dont la fin de vie utile approche et dont les coûts d'entretien sont importants, la division des parcs désire procéder à l'acquisition d'une fourgonnette afin d'assurer la continuité de ses activités opérationnelles. Le remplacement de ce véhicule était prévu dans le cadre du PTI 2016 pour le remplacement de la flotte de véhicules de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0013 — 26 janvier 2012 — Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) Itée (6 808 841,55 \$) et 7 265 930 Canada inc. /Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soumissions).

DESCRIPTION

Ce dossier a pour but d'acquérir une fourgonnette camionnette Dodge Journey année 2016 pour la division des parcs, conformément aux dispositions de l'entente-cadre # 706439 et selon le devis technique 16416B11.

JUSTIFICATION

Ce véhicule est dédié aux opérations de la division des parcs et est utilisé plus particulièrement par un contremaître afin d'effectuer la supervision des travaux des employés manuels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Devis: 16416B11

Achat sur entente-cadre

Description: Véhicule utilitaire/multisegment, quatre (4) portes, moteur quatre (4) cylindres, traction avant et boîte de vitesse automatique. Couleur: Blanc.

Marque / Modèle / Année: Dodge, Journey, 2016

Appel d'offres public: 11-11756 (13 soums)

Entente d'achat: 706439 (CG15 0029)

Délai de livraison: 98 jours suite à l'émission du bon de commande

Adjudicataire : Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)

Contact: Maryse Lessard

Courriel: mlessard@groupe.lasalle.com

Unité d'affaires: Arrondissement Le Sud-Ouest - Parcs

Véhicule moins de 4000 kg (TVQ payée à la SAAQ)

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
Véhicule - PDSF	22 495,00 \$	1	22 495,00 \$	
Options manufacturières	745,00 \$		745,00 \$	
Transport et préparation	1 745,00 \$		1 745,00 \$	
Taxe climatisation	100,00 \$		100,00 \$	
Rabais du manufacturier	(4 880,00) \$		(4 880,00) \$	
Rabais "Parc auto"	(2 441,00) \$		(2 441,00) \$	
Profit du concessionnaire	170,00 \$		170,00 \$	
				17 934,00 \$
Prix unitaire	17 934,00 \$			
Option(s) du concessionnaire (TVQ payée au concessionnaire)				
Essence	50,00 \$	1	50,00 \$	
Clé supplémentaire (2)	367,92 \$	1	367,92 \$	
Ensemble de quatre pneus d'hiver montés sur jantes	1 579,95 \$	1	1 579,95 \$	
				1 997,87 \$
Total - option(s) du concessionnaire	1 997,87 \$			
Droit spécifique sur les pneus (TVQ payée au concessionnaire)				
	3,00 \$			
Qté de roues par véhicule	5			
Total par véhicule	15,00 \$	1	15,00 \$	
Roues additionnelles	4	1	12,00 \$	27,00 \$
			Total :	19 958,87 \$
			TPS:	997,94 \$
			TVQ :	1 990,90 \$
TVQ payable à la SAAQ	1 788,92 \$		Total + Taxes :	22 947,71 \$
Ristourne TVQ (50,0%):	(894,46) \$		Ristourne TPS (100%):	(997,94) \$
Total TVQ payée - SAAQ (moins ristourne)	894,46 \$		Ristourne TVQ (50,0%):	(995,45) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	20 954,32 \$

Devis: 16416B11

Négociation gré à gré

Description: Flèche de signalisation et flûtes parisiennes

Adjudicataire : Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)

Contact: Maryse Lessard

Courriel: mlessard@groupe.lasalle.com

Unité d'affaires: Arrondissement Le Sud-Ouest - Parcs

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
<u>Aménagement</u>				
* Flèche de signalisation	4 440,91 \$	1	4 440,91 \$	
* Flûtes parisiennes				4 440,91 \$
			Total :	4 440,91 \$
		5,000%	TPS:	222,05 \$
		9,975%	TVQ :	442,98 \$
			Total + Taxes :	5 105,94 \$
			Ristourne TPS (100%):	(222,05) \$
			Ristourne TVQ (50,0%):	(221,49) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	4 662,40 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 21 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane BERGEVIN
Chef de division T/P

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-17

Julie ARNAUD
chef de division - parcs et horticulture

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard CÔTÉ
Directeur des travaux publics par intérim



Dossier # : 1163261002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 95 000,00 \$ pour les services d'ingénierie pour la conception et la surveillance de projets d'électricité et d'éclairage de parcs, de terrains sportifs et d'aires d'exercice canin (AEC) et octroi d'un contrat à cet effet à Induktion Groupe Conseil inc., au montant de 67 978,97 \$.

- D'autoriser une dépense de 95 000,00 \$ pour les services d'ingénierie pour la conception et la surveillance de projets d'électricité et d'éclairage de parcs, de terrains sportifs et d'aires d'exercice canin (AEC);
- D'octroyer à cette fin, un contrat de service professionnels de 67 978,97 \$ à Induktion Groupe Conseil inc.
- De réserver la différence, soit un montant de 27 021,03 \$ pour les frais incidents, notamment l'étude géotechnique requise.
- Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-29 09:01

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163261002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 95 000,00 \$ pour les services d'ingénierie pour la conception et la surveillance de projets d'électricité et d'éclairage de parcs, de terrains sportifs et d'aires d'exercice canin (AEC) et octroi d'un contrat à cet effet à Induktion Groupe Conseil inc., au montant de 67 978,97 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat de services professionnels en ingénierie est requis afin de solutionner des problématiques d'électricité et d'éclairage dans les cinq (5) projets distincts suivants :

- a) Parc Le Ber : construction de nouvelles tours d'éclairage pour le terrain de football, éclairage de l'aire d'exercice canin et de la butte de glisse
- b) Parc Campbell-Ouest : éclairage de l'aire d'exercice canin
- c) Parc Vinet : pose d'un prise Cam-Lock à l'extérieur du bâtiment et reconstruction des deux puits d'accès électriques du parc
- d) Parc Herb-Trawick : reconstruction du panneau électrique du parc
- e) Parc de la Polyvalente St-Henri : démantèlement du panneau électrique et enlèvement des tours d'éclairage restantes du terrain de soccer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 22 0457 (2015-12-01) Résolution pour l'octroi d'un contrat à la firme J.N.A. Leblanc Électrique pour la démolition des tours d'éclairage du parc Le Ber. Le coût final de ce contrat aura été moindre que prévu à 27 516,36 \$ TTC.

- CA11 22 0160 (2011-05-03) Approbation d'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels de plus de 25 000 \$ (SD 1115190003).

DESCRIPTION

Il n'y a pas de ressources à l'interne spécialisées en génie électrique. Le présent contrat regroupe donc en un seul appel d'offres les projets similaires à réaliser pour les deux prochaines années. Le contrat prévoit la conception de même que la surveillance pour les cinq projets précédemment énumérés.

Un appel d'offres public a été publié sur le site SÉAO.ca le 25 février dernier et a été ouvert le vendredi 11 mars à 11 h 00. Quatre propositions ont été reçues et un soumissionnaire s'est désisté en invoquant le temps trop court pour soumissionner (deux semaines).

Tel que le veut la procédure pour les appels d'offres de services professionnels de plus de

25 000 \$, un comité de sélection a été formé afin d'évaluer les propositions reçues. La grille d'évaluation utilisée à cet effet est celle approuvée par le Conseil d'arrondissement en 2011 (SD 11115190003) pour les services professionnels sans proposition.

Après évaluation, selon cette grille à 5 critères dont la pondération variait entre 5% et 30%, toutes les propositions ont obtenu un pointage supérieur à la note de passage de 70 %, se qualifiant de ce fait pour l'ouverture de la seconde enveloppe contenant le prix soumissionné.

JUSTIFICATION

Les travaux au parc Le Ber permettront d'éclairer le terrain de football et, de manière partielle, le terrain de baseball qui sont sans éclairage depuis que les anciennes tours datant de 1953 ont été enlevées en janvier dernier pour des raisons de sécurité. L'éclairage artificiel permet de jouer des parties en soirée lorsque la lumière naturelle devient insuffisante et permet donc d'augmenter l'utilisation du terrain, pour autant que le gazon naturel le permette. Le terrain de baseball sera éclairé de manière partielle, en attendant qu'il soit relocalisé à l'intérieur du parc afin de céder sa place à un soccer à 7 joueurs. Les tours d'éclairage seront positionnées afin de respecter l'aménagement futur du parc, présentement en élaboration, d'où le fait que l'éclairage du terrain actuel de baseball puisse ne pas être optimal. Dans ce parc, l'aire d'exercice canin sera également éclairée afin de répondre à la demande des utilisateurs. L'éclairage de la bute a été ajouté au projet, car il pourra se faire à un faible coût additionnel puisque les tours adjacentes du terrain de football seront mises à contribution. L'arrondissement bénéficiera donc d'une seconde butte de glisse éclairée, après celle du parc Ignace-Bourget. Par ailleurs, l'entrée électrique du parc sera mise aux normes, car le cabinet actuel présente des non-conformités qui ont été mises au jour dans un rapport du maître électricien de la Ville.

Les travaux au parc Campbell-Ouest prévoient l'éclairage de l'aire d'exercice canin, afin de répondre aux demandes des usagers. À la fin des travaux, les aires d'exercice canin de l'arrondissement suivantes auront été dotées de leur éclairage dédié : Square-Gallery, Le Ber, Campbell-Ouest et Angrignon. Seule l'AEC, située entre la rue St-Antoine et l'autoroute Ville-Marie, n'aura pas son éclairage dédié, recevant un éclairage indirect en provenance de la rue.

Les travaux au parc Vinet consistent principalement à la reconstruction des puits d'accès électrique dont le plus grand, situé près de la pataugeoire, est fissuré et présentement clôturé. L'état du second puits d'accès sera évalué, mais on sait d'ores et déjà que le drainage à son pourtour devra être corrigé afin d'y éloigner les eaux de ruissellement. Au niveau électrique, une prise Cam-lock, permettant de tenir des événements extérieurs, sera installée à l'extérieur du chalet, à la demande de la Direction des Sports et Loisirs.

Les travaux aux parcs Herb-Trawick et de la Polyvalente St-Henri découlent de non-conformités signalées par le maître électricien de la Ville. Dans le premier parc, le cabinet électrique alimentant les jeux de pétanque, fers à cheval et croquet sera reconstruit alors que dans le second, l'entrée électrique et les tours d'éclairage du terrain de soccer seront démantelées. Le choix du démantèlement a été fait, car le coût de mettre le terrain de soccer et son éclairage aux normes est de l'ordre de 750 000 \$ ce qui constitue une somme considérable compte-tenu des autres besoins urgents dans l'arrondissement et que le terrain de ce parc n'appartient pas à la Ville, mais à la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Les rapports de non-conformité sont en pièces jointes confidentielles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En considérant le prix soumissionné, la firme Induktion Groupe Conseil obtenait le meilleur pointage et était ainsi le vainqueur de l'appel d'offres.

Les prix soumissionnés, incluant 10 % de frais contingents, s'établissaient tels que dans le tableau ci-après :

Soumissions conformes	Prix TTC
Induktion Groupe Conseil inc.	67 978,97 \$
Stantec Experts-Conseil Ltée	83 441,90 \$
Tetra-Tech QI inc.	92 204,52 \$
Beaudoin-Hurens	105 913,28 \$
Dernière estimation réalisée	80 942,40 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	87 384,67 \$
Écart entre le moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse	28,5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - la plus basse conforme)	37 934,31\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme	55,8 %
Écart entre la plus basse et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	-12 963,43 \$
Écart entre la plus basse et la dernière estimation (%) (La plus basse conforme - estimation) / estimation	-19,1 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse conforme - la plus basse)	15 462,93 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (La deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse	22,7 %

Des frais incidents de l'ordre de 27 021,03 \$ en sus des honoraires professionnels à Induktion sont requis afin de couvrir le coût de l'étude géotechnique requise pour un montant total à approuver de 95 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le devis spécifie que les nouvelles tours d'éclairage des plateaux sportifs du parc Le Ber seront aux diodes électro-luminescentes (DEL), ce qui réduira la facture énergétique par rapport aux anciennes tours.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des fermetures partielles des parcs sont à prévoir lors de la réalisation des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des affiches de chantier seront installées dans les 5 parcs. D'autres moyens de communication seront à prévoir pour le parc Le Ber, car les travaux seront de plus grande ampleur. En ce qui concerne le parc de la Polyvalente St-Henri, l'intention de démanteler les installations sera transmise à la CSDM après l'octroi du présent contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le mandat de services professionnels sera mis en oeuvre dès l'octroi. Il prévoit la préparation d'un maximum de trois appels d'offres de construction pour réaliser les travaux dans les cinq parcs. La réalisation de l'éclairage des aires d'exercice canin est prévue être complétée pour la fin de 2016. En fonction des estimations qui seront produites pour les autres parcs et des disponibilités budgétaires au PTI, les autres projets pourraient être complétés pour la fin de 2016 également ou remis pour l'année 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet octroi est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs notamment à la politique de gestion contractuelle. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude LEBLANC, Le Sud-Ouest

Lecture :

Marie-Claude LEBLANC, 23 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre A CARON
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2016-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard CÔTÉ
Directeur par intérim ,
Chef de division



Dossier # : 1166401015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 63 792,49 \$, soit 54 792,49 \$ à Équipement Twin inc. pour l'acquisition d'une épandeuse à sel de marque Michel Goyer (modèle EA07MM) et 9 000 \$ pour l'installation d'un module à pattes au Service du matériel roulant et des ateliers

D'autoriser une dépense de 54 792,49 \$ pour l'acquisition d'une épandeuse à sel de
marque Michel Goyer (modèle EA07MM), conformément à l'appel d'offres public 15-14404
intervenu entre la Ville et Équipement Twin inc.;

D'autoriser une dépense de 9 000 \$ pour l'installation d'un module à pattes au Service du
matériel roulant et des ateliers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à
l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 06:55

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166401015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 63 792,49 \$, soit 54 792,49 \$ à Équipement Twin inc. pour l'acquisition d'une épandeuse à sel de marque Michel Goyer (modèle EA07MM) et 9 000 \$ pour l'installation d'un module à pattes au Service du matériel roulant et des ateliers

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de maintenir un service adéquat en période hivernale pour les opérations d'épandage d'abrasifs sur les chaussées et les trottoirs dans l'arrondissement du Sud-Ouest, la division de la voirie désire faire l'acquisition d'une épandeuse à sel de marque Michel Goyer, modèle EA07MM, et faire installer un module à pattes par le Service du matériel roulant et des ateliers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 22 0109 : Autorisation d'une dépense totale de 167 162,04 \$, soit 120 228,86 \$ pour l'acquisition d'un châssis de camion Freightliner M2-106 de l'année 2016 à Globocam (Montréal) inc., 36 933,18 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un système électro-hydraulique à Services d'équipements GD inc. et 10 000 \$ pour l'installation d'un sous-châssis et d'un carcan au Service du matériel roulant et des ateliers.

DESCRIPTION

Prix valide jusqu'au 11 mai 201

Devis: 92415A11

Description: Fourniture et installation d'un épandeur détachable de 7 VC installé sur un module épandeur multimode.

Marque / Modèle : Michel Gohier, EA07MM

Appel d'offres public : 15-14404 (1 soum)

Adjudicataire : Equipements Twin in

Délai de livraison: 180 jours

Unité d'affaires : Arrondissement e Sud-Ouest

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Épandeur 7 VC	47 656,00 \$	1	47 656,00 \$	47 656,00
			TOTAL :	47 656,00
	5,00%		TPS :	2 382,80
	9,975%		TVQ :	4 753,69
			TOTAL + TAXES :	54 792,49
			Ristourne TPS (100%) :	(2 382,80)
			Ristourne TVQ (50,0%) :	(2 376,85)
			Total moins ristourne TPS et TVQ	50 032,84

COMMANDE INTERNE SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

Pour officialiser cette commande interne, votre unité d'affaires doit produire un dossier décisionnel dans lequel vous préciserez l'imputation budgétaire à utiliser pour la facturation. Un engagement de gestion est fortement conseillé.

Une demande d'intervention (décision déléguée) ou une demande d'information comme partie prenante (décision aux instances) doit être acheminée à Lucie Mc Cutcheon du SMRA.

Fournisseur: Service du matériel roulant et des ateliers

Unité d'affaires : Arrondissement e Sud-Ouest

Description	Prix unitaire	Qté		Total soum.
Module avec pattes rétractables	9 000,00 \$	1	Non tax able	9 000,00
			TOTAL :	9 000,00

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces équipements permettra d'offrir un meilleur service à nos citoyens et de rendre nos rues plus sécuritaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention des services administratifs. Les budgets sont imputés au PTI du budget 2016 pour l'acquisition de véhicules.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Alain SAVARD, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Alain SAVARD, 10 mars 2016

Denis LECLERC, 10 mars 2016

Lucie MC CUTCHEON, 10 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fatou Bintou Fa SECK
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BERGEVIN
Chef de section T/P

Le : 2016-03-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard CÔTÉ
Chef de division



Dossier # : 1166401008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 40 475,43 \$ pour l'acquisition d'une camionnette Dodge 2500, année 2016, à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle))

D'autoriser une dépense de 40 475,43 \$ pour l'achat d'une camionnette Dodge 2500, année 2016, conformément à l'entente-cadre 706439, au devis technique 21216F11, intervenue entre la Ville et 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle));

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-29 18:12

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166401008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 40 475,43 \$ pour l'acquisition d'une camionnette Dodge 2500, année 2016, à 7265930 Canada inc. (Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle))

CONTENU

CONTEXTE

Afin de remplacer une camionnette dont la fin de vie utile approche et dont les coûts d'entretien sont importants, la division des parcs désire procéder à l'acquisition d'une nouvelle camionnette du même type afin d'assurer la continuité de ses activités opérationnelles. Le remplacement de ce véhicule était prévu dans le cadre du PTI 2016 pour le remplacement de la flotte de véhicules de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0013 — 26 janvier 2012 — Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) Itée (6 808 841,55 \$) et 7 265 930 Canada inc./Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soumissions).

DESCRIPTION

Ce dossier a pour but d'acquérir une camionnette Dodge 2500 ST 2016 pour la division de la voirie, conformément aux dispositions de l'entente-cadre # 706439 et selon le devis technique 21216F11.

JUSTIFICATION

Ce véhicule est dédié aux opérations de la division des parcs et est utilisé plus particulièrement pour la propreté ainsi que pour le transport d'employés affectés aux tâches d'entretien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Devis: 21216F11

Description: Camionnette, 4X2, cabine d'équipe 6 places, roues arrière simples, plateau long de 8', empattement de 169,5, moteur à essence V8 et transmission automatique. Couleur: rouge flamboyant.

Marque / Modèle / Année: RAM, 2500, 2016

Appel d'offres public: 11-11756 (13 soums)

Entente d'achat: 706439 (CG15 0029)

Délai de livraison: 98 jours suite à l'émission du bon de commande

Adjudicataire: Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)

Contact: Maryse Lessard

Courriel: mlessard@grounelasalle.com

Unité d'affaires: Arrondissement Le Sud-Ouest

Véhicule moins de 4000 kg (TVQ payée à la SAAQ)

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
Véhicule - PDSF	48 895,00 \$	1	48 895,00 \$	
Options manufacturières	2 050,00 \$		2 050,00 \$	
Transport et préparation	1 745,00 \$		1 745,00 \$	
Taxe climatisation	100,00 \$		100,00 \$	
Rabais du manufacturier	(18 325,00) \$		(18 325,00) \$	
Rabais "Parc auto"	(5 988,00) \$		(5 988,00) \$	
Profit du concessionnaire	170,00 \$		170,00 \$	
				28 647,00 \$

Prix unitaire 28 647,00 \$

Option(s) locale(s) (TVQ payée au concessionnaire)

Aménagement

* Système d'élimination du ralenti inutile Zone Technologie O-ZONE-TECH II
* Grillage de protection derrière la cabine
* Flèche de signalisation avec contrôle
* Mini-barre lumineuse
* Remplacement de la prise de remorque d'origine par une COLE-HERSE 12063.01
* Crochet de remorquage
* Flûtes parisiennes

4 050,05 \$ 1 4 050,05 \$

Doublure de caisse puvérisée (Linex) 550,00 \$ 1 550,00 \$

4 600,05 \$

Total - option(s) locale(s) 4 600,05 \$

Option(s) du concessionnaire (TVQ payée au concessionnaire)

Essence 50,00 \$ 1 50,00 \$
Clé supplémentaire 186,23 \$ 1 186,23 \$
Remplacer les pneus d'origine par des pneus tout-terrains 1 475,95 \$ 1 1 475,95 \$
Garde-boue 229,45 \$ 1 229,45 \$

1 941,63 \$

Total - option(s) du concessionnaire 1 941,63 \$

Droit spécifique sur les pneus (TVQ payée au concessionnaire)

3,00 \$

Qté de roues par véhicule 5
Total par véhicule 15,00 \$ 1 15,00 \$

Roues additionnelles 4 0 - \$ 15,00 \$

Total : 35 203,68 \$

5,000% TPS: 1 760,18 \$

TVQ payée - SAAQ 2 857,54 \$ 9,975% TVQ : 3 511,57 \$

Ristourne TVQ (50,0%): (1 428,77) \$ Total + Taxes : 40 475,43 \$

Total TVQ payée - SAAQ (moins ristourne) 1 428,77 \$ Ristourne TPS (100%): (1 760,18) \$

Ristourne TVQ (50,0%): (1 755,79) \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Denis LECLERC, 22 mars 2016
Lucie MC CUTCHEON, 22 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie FORTIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Julie ARNAUD
chef de division - parcs et horticulture

Le : 2016-03-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard CÔTÉ
Directeur des travaux publics par intérim



Dossier # : 1167213003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense maximale de 45 000 \$, afin de financer en 2016 l'appel du projet concernant la valorisation du bois d'arbres publics de l'arrondissement sous forme d'art public au montant de 20 000 \$ et de défrayer les coûts relatifs au transport, sciage et séchage du bois au montant maximal de 25 000 \$, à même les sommes réservées par la résolution CA14 22 0239

D'autoriser une dépense maximale de 45 000 \$ afin de financer, en 2016, l'appel du projet concernant la valorisation du bois d'arbres publics de l'arrondissement sous forme d'art public au montant de 20 000 \$ et de défrayer les coûts relatifs au transport, sciage et séchage du bois au montant maximal de 25 000 \$, à même les sommes réservées par la résolution CA14 22 0239.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-24 12:04

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167213003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense maximale de 45 000 \$, afin de financer en 2016 l'appel du projet concernant la valorisation du bois d'arbres publics de l'arrondissement sous forme d'art public au montant de 20 000 \$ et de défrayer les coûts relatifs au transport, sciage et séchage du bois au montant maximal de 25 000 \$, à même les sommes réservées par la résolution CA14 22 0239

CONTENU

CONTEXTE

Avec la venue de l'agrile du frêne, insecte exotique ravageur qui tue les frênes, un nombre croissant d'arbres est à abattre. Normalement, les billes de bois issues d'abattage d'arbres publics (à l'exception des frênes), sont mises à l'encan. Pour sa part, les billes de frênes sont transportées vers un site de dépôt autorisé. La division des parcs et de l'horticulture de la direction des travaux publics désire maintenant valoriser une partie du bois de frêne et autres espèces provenant d'arbres publics abattus dans l'arrondissement. Pour ce faire, elle souhaite, en collaboration avec la division de la culture, permettre le développement et la réalisation d'un projet artistique ou de design.

La présente demande vise à autoriser, à même les sommes autorisées destinées à financer les activités et les travaux liés à la gestion de l'agrile du frêne, le support financier nécessaire, à la mise en place du projet de valorisation du bois de frêne et autres espèces. L'autorisation de dépense maximale est de 45 000 \$ et sera puisée à même les sommes réservées par la résolution CA14 22 0239.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 14 22 0239 - 3 juin 2014. D'autoriser une affectation budgétaire de 1 436 000 \$ pour les 4 prochaines années pour financer les activités et les travaux liés à la gestion de l'agrile du frêne pour les arbres publics pour les années 2014 à 2017.

DESCRIPTION

Les objectifs de l'appel de projets sont :

- Valoriser le bois de frêne et autres espèces offrant un soutien qui permet la réalisation d'un projet artistique ou de design à l'arrondissement;
- Favoriser le développement d'un projet rassembleur ainsi que les échanges des différentes clientèles et groupes d'âge des citoyens de l'arrondissement;
- Favoriser la compréhension des enjeux entourant la problématique de l'agrile du frêne;
- Encourager l'intervention en pratique artistique et en design dans les espaces publics de l'arrondissement.

Les activités privilégiées par cet appel de projets sont la création d'oeuvres artistiques ou de design réalisés à l'aide de bois valorisé. La valorisation du bois implique nécessairement sa transformation qui, dans le cas du frêne, est nécessaire afin de se conformer au *Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Montréal*. Le bois de frêne sera donc traité conformément à l'article 2 dudit règlement. Le traitement du bois inclut le sciage en planches ou madrier et un séchage au séchoir.

JUSTIFICATION

La valorisation du bois de frêne et d'autres espèces provenant d'arbres publics abattus dans l'arrondissement du Sud-Ouest nécessite des sommes monétaires que le budget régulier ne peut absorber. L'autorisation de dépense maximale de 45 000 \$ sera puisée à même les sommes réservées par la résolution CA14 22 0239.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel qu'indiqué à l'intervention financière.

L'autorisation de dépense maximale de 45 000 \$ sera ventilée comme suit:

1. 20 000 \$ sera réservé pour offrir une aide financière permettant la réalisation de l'appel de projet artistique ou de design comme outil de valorisation du bois de frêne et d'autres espèces provenant d'arbres publics abattus dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
2. 25 000 \$ afin d'effectuer une transformation de billes de bois comprenant le transport, le sciage et le séchage qui servira à un projet artistique ainsi qu'au projet de mobilier urbain avec le MRA.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Normand vandal

Parties prenantes

Chantal BEAULIEU, Le Sud-Ouest

Lecture :

Chantal BEAULIEU, 22 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eyoam Julie MUBIALA
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-22

Julie ARNAUD
chef de division - parcs et horticulture

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard CÔTÉ
Chef de division



Dossier # : 1167208003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroi d'un contrat à Bau-val inc. au montant de 3 824 146,19 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de trottoirs et chaussées, de construction des saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest et approbation d'une dépense totale de 3 907 146,19 \$, incluant les incidences

D'autoriser une dépense de 3 907 146,19 \$ pour la réfection des trottoirs et chaussées, construction des saillies sur diverses rues de l'arrondissement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à « Construction Beau-val inc. », soit un montant de 3 824 146,19 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement et SIVT.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 13:29

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167208003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroi d'un contrat à Bau-val inc. au montant de 3 824 146,19 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de trottoirs et chaussées, de construction des saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest et approbation d'une dépense totale de 3 907 146,19 \$, incluant les incidences

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet consiste à la réalisation des travaux de réfection de trottoirs et chaussées, la construction des saillies, l'installation des plaques podotactiles aux bateaux-pavés nouvellement construits ainsi que l'installation des dos d'âne sur les rues locales de l'arrondissement. Le drainage d'au moins une ruelle est aussi prévu dans ce contrat. Ce projet est financé par l'arrondissement et par le Service des infrastructures, de la voirie et de transport (SIVT) dans le cadre de PRR et PCPR.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- * CA14 22 0348 (2014-08-26) Adopter la planification budgétaire du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de l'arrondissement Sud-Ouest.
- * Contrats similaires octroyés l' an passé:
 - CE15 0962 (2015-05-20) Accorder à « Les Entrepreneurs Bucaro inc. » , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 408, 28 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres No 211501 (dossier 1153261001).
 - CA15 22 0261 (2015-07-07) Octroyer le contrat à « Les constructions Berka inc. » au montant de 482 663, 33 \$ conformément aux documents d'appel d'offres No 211523 (dossier 1154665003).

DESCRIPTION

- Les principaux travaux prévus au contrat sont:
- La réfection des chaussées (travaux de planage-pavage) de 32 000 m², ces travaux incluent la réparation de dalle (1010 m² de réparation type 1 et 2080 m² de réparation type 2) sous la chaussée aux endroits qui seront indiqués après le planage.
 - La reconstruction des trottoirs, de saillies, d'entrées charretières, bordures et rampes pour handicapés d'environ 3 830 m².
 - L'installation de plaques podotactiles aux bateaux pavés nouvellement construits.

- La reconstruction de 8 560 m² de chaussée flexible.
- Les travaux corrélatifs requis (Installation, nivellement, ajout, remplacement, enlèvement, déplacement de puisards, regards, chambres de vanne, bornes-fontaines, etc.).
- L'installation de dos d'âne sur certaines rues.
- La liste des rues sur lesquelles des interventions sont prévues est présentée en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce projet répond aux besoins de l'Arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre de la maintenance de chaussées et trottoirs et de maintenir la circulation adéquate selon le budget annuel du Programme de réfection routière (PRR-2016). Un appel d'offres public a été lancé le 23 février 2016 pour les travaux de réfection des trottoirs et chaussées, construction des saillies sur diverses rues de l'arrondissement Sud-ouest.

L'ouverture de soumission a eu lieu comme prévue le 16 mars 2016 à 15 h, Dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes.

Les soumissions reçues étaient toutes conformes. Les fiches de conformité des deux plus bas soumissionnaires sont présentées en pièce jointe.

Les prix soumissionnés incluant 10 % de contingences sont résumés comme suit:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes (TPS+TVQ)	Total
Construction Beau-val inc.	3 326 067,57 \$	498 078,62 \$	3 824 146,19 \$
Sintra inc.	3 413 575,00 \$	511 182,86 \$	3 924 757,86 \$
Socomec Industriel inc.	3 601 554,90 \$	539 332,85 \$	4 140 887,75 \$
Eurovia Québec Construction inc.	3 662 765,70 \$	548 499,16 \$	4 211 264,87 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	3 697 506,16 \$	553 701,55 \$	4 251 207,71 \$
Les constructions et pavage Jeskar inc.	3 797 869,90 \$	568 731,02 \$	4 366 600,92 \$
Pavage métropolitain inc.	3 861 218,04 \$	578 217,40 \$	4 439 435,44 \$
Groupe TNT inc.	4 141 395,72 \$	620 174,01 \$	4 761 569,73 \$
Construction Soter inc.	4 153 707,80 \$	622 017,74 \$	4 775 725,54 \$
Les pavages chenail inc.	4 235 805,05 \$	634 311,81 \$	4 870 116,85 \$
Dernière estimation réalisée	3 940 149,29 \$	590 037,36 \$	4 530 186,65 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			4 356 571,29 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	1 045 970,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	27 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 706 040,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 16 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	100 611,67 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3 %

Une copie du plus bas soumissionnaire « Construction Beau-val inc.» est jointe à ce présent sommaire.

L'analyse ci-haut montre que notre estimation est plus basse que la plus basse soumission conforme, cette situation s'explique du fait que l'ouverture des soumissions a eu lieu plus tôt que d'habitude, tous les entrepreneurs se cherchent encore un minimum de travaux à réaliser pour la saison, ils sont contraints de soumissionner aux profits minimaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale incluant incidences de 3 907 146,19 \$ est à répartir à deux payeurs (SIVT et l'Arrondissement) comme suit:

- 2 400 000 \$ qui sera payé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), dans le cadre de PRR - Local selon l'autorisation à procéder du Chef de division de gestion d'actifs, direction des transports. La lettre d'autorisation est jointe à ce sommaire.

- 600 000 \$ qui sera aussi payé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), dans le cadre de PCPR selon l'autorisation à procéder du Chef de division de gestion d'actifs, direction des transports. La lettre d'autorisation est jointe à ce sommaire.

- La balance de 907 146,19 \$ sera payé par l'Arrondissement.

- Dans le cadre du PCPR, les travaux relatifs au contrat (536 241,29 \$, net de ristournes) sont admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

- Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du Service d'infrastructures, voirie et transport (SIVT) et les virements budgétaires requis devront être effectués.

Le contrôle des matériaux (via l'entente-cadre 15-146893-005 octroyé à ABS par le laboratoire de la ville) sera payé dans les incidents déjà inclus dans les coûts repartis.

Travaux	SIVT Montant total (TTC)	Arrondissement Montant total (TTC)	Total Montant total (TTC)
Contrat	2 669 336,94 \$	807 159,60 \$	3 476 496,54 \$
Contingences 10 %	266 933,69 \$	80 715,96 \$	347 649,65 \$
Total contrat & contingences	2 936 270,63 \$	887 875,56 \$	3 824 146,19 \$
Frais Incidents	63 729,37 \$	19 270,63 \$	83 000,00 \$
Dépense totale	3 000 000,00 \$	907 146,19 \$	3 907 146,19 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture (moins de 24 h) de tronçon de rue aura lieu pendant la réfection (planage-pavage) ou la reconstruction de chaussée.
Pour maintenir la circulation pendant la réfection des trottoirs, les travaux seront réalisés un coté de la rue à la fois, l'interdiction de stationnement aux lieux de travail est prévue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les résidents situés aux abords des chantiers seront avisés 24 h avant les travaux.
Des avis seront distribués, notamment pour indiquer lorsque le stationnement devra être interdit ou lorsque le tronçon de rue sera fermé enfin de permettre la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon nos prévisions, les travaux de PRR-2016 débuteront dès la première semaine du mois mai et prendront fin au mois de novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus de cet appel d'offres public et le choix de l'adjudicataire du contrat sont conformes à la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Richard CÔTÉ, Le Sud-Ouest

Lecture :

Richard CÔTÉ, 24 mars 2016
Jean CARRIER, 23 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Euloge LUTUMBA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-22

Stéphane CARON
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE
Directeur



Dossier # : 1167010003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 3 000 \$ à l'organisme Fait à Montréal pour l'organisation du sommet sur le secteur manufacturier en milieu urbain qui aura lieu les 2 et 3 juin 2016

D'octroyer un soutien financier non récurrent de 3 000 \$ à l'organisme Fait à Montréal pour l'organisation du sommet sur le secteur manufacturier en milieu urbain les 2 et 3 juin 2016 au complexe Dompark dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 13:34

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167010003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 3 000 \$ à l'organisme Fait à Montréal pour l'organisation du sommet sur le secteur manufacturier en milieu urbain qui aura lieu les 2 et 3 juin 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest s'est développé et démarqué par la présence d'entreprises manufacturières, génératrices de la majorité des emplois dans l'arrondissement. Le secteur manufacturier a toutefois connu un rapide déclin, engendrant des pertes massives d'emplois. L'économie de l'arrondissement s'est lentement transformée avec l'arrivée de nouvelles entreprises et une diversification de son économie. Toutefois, encore aujourd'hui, nous retrouvons des entreprises manufacturières dans l'arrondissement. Les entreprises de fabrication prennent aujourd'hui des formes diversifiées et appartiennent à différents secteurs d'activité. Nous parlons désormais du renouveau du secteur manufacturier. Toutefois, ces entreprises connaissent toutes des défis importants afin de se maintenir dans des milieux urbains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'OBNL «Fait à Montréal», situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, a pour mission la promotion et le soutien de la communauté des manufacturiers et des producteurs locaux afin d'encourager un environnement et une culture de production, d'achat, et d'emploi local, dans lesquels les entreprises de production peuvent prospérer et évoluer. Les responsables de l'organisme travaillent actuellement à l'organisation d'un sommet en partenariat avec l'Alliance des manufacturiers urbains. L'événement aura lieu au Complexe Dompark, dans l'arrondissement, les 2 et 3 juin 2016.

Les thématiques abordées seront :

- Le marché de l'emploi du 21e siècle dans le secteur manufacturier en milieu urbain;
- L'innovation dans le secteur manufacturier relative aux produits, la production et la promotion;
- Les lieux en milieu urbain propices au secteur manufacturier. Le manufacturier; un élément clé de la résilience économique des villes.

JUSTIFICATION

Le secteur manufacturier est toujours présent dans l'arrondissement du Sud-Ouest et représente un bassin important d'emplois. La présence d'entreprises diversifiées contribue à

la vitalité économique de l'arrondissement.

De plus, le sommet ayant lieu dans l'arrondissement, cela permettra des retombées tant pour les entreprises que pour l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution de 3 000 \$ contribuera à la réussite de l'événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est offert à tous les supporteurs de l'événement; ainsi l'arrondissement bénéficiera d'une visibilité sur les outils promotionnels ainsi que lors de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

Le : 2016-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1167010002

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroi d'un soutien financier de 10 000 \$ à l'Association des commerçants de Pointe Saint-Charles

Octroyer un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'Association des commerçants de Pointe Saint-Charles afin de soutenir la réalisation de leur plan d'action et contribuer ainsi à la revitalisation commerciale du secteur;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-29 09:31

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167010002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 10 000 \$ à l'Association des commerçants de Pointe Saint-Charles

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des commerçants de Pointe Saint-Charles existe depuis 2013 et a remplacé l'ancien Comité des commerçants de la rue Du Centre. La rue Du Centre est la principale rue commerçante du quartier de Pointe Saint-Charles; toutefois, plusieurs commerces sont présents sur l'ensemble du territoire du quartier, notamment les rues Charlevoix et Wellington. Les groupements de commerçants, que ce soit en tant qu'association à membership volontaire ou en Société de développement commercial, permettent aux commerçants d'unir leurs forces afin de travailler à la vitalité économique, et deviennent des partenaires privilégiés pour l'arrondissement et autres instances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1134577003: Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$, soit 15 000 \$ pour l'artère commerciale Notre-Dame et 15 000 \$ pour l'artère commerciale Centre, pour le soutien à la revitalisation de ces artères (CA13 22 0115).

DESCRIPTION

Au cours de l'année 2015, les membres de l'Association des commerçants ont repris de manière plus soutenue les rencontres de membres. Plusieurs chantiers ont été entrepris, dont la révision et l'adoption de nouveaux règlements généraux. L'association a également pris en charge l'installation d'un placotoir sur la rue Du Centre, et a participé à l'événement Bellastock en faisant la promotion des commerces locaux. En décembre 2015 a eu lieu l'assemblée générale annuelle des membres et le conseil d'administration a été renouvelé. Après s'être doté d'un plan d'action pour l'année, un sous-comité pour la mobilisation et la communication a été mis en place. Des projets envisagés pour l'année 2016, nous pouvons citer l'installation d'un second placotoir, le développement d'outils de communication et les efforts de mobilisation pour le recrutement.

JUSTIFICATION

Le commerce de détail est en mutation, les habitudes de consommation et la clientèle changent, et la survie d'un commerce tient à beaucoup d'efforts. De plus, la présence de commerces de proximité et d'une rue commerçante vivante contribue à la qualité du milieu de vie. L'arrondissement du Sud-Ouest travaille actuellement à différentes initiatives visant la revitalisation commerciale.

La Ville de Montréal a lancé un le Plan commerce, un vaste plan d'aide aux commerces et associations de commerçants. Un des volets consiste à fournir un soutien à la création de SDC. Toutefois, une des conditions gagnantes reconnues pour qu'une association de commerçants puisse se regrouper en SDC est la mobilisation et l'adhésion des membres aux projets. Cette mobilisation passe principalement par la communication ainsi que la réussite de projets communs.

Un soutien financier de 10 000 \$ permettra à l'association de poursuivre sur cette lancée et de mener plusieurs projets pour l'année en cours, ce qui s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement à revitaliser ses principales artères commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Soutien financier de 10 000 \$. Une reddition de compte sera demandée à la fin de l'année 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA 5 avril 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-23

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1164794004

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 29 février 2016

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1er au 29 février 2016, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-22 13:56

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164794004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 29 février 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Pour la période de février 2016, 1 décision concernant la direction d'arrondissement, 1 décision concernant l'urbanisme, 6 décisions concernant la culture, les sports, les loisirs et le développement social, 32 décisions concernant les ressources humaines et 5 décisions concernant les travaux publics ont été prises en vertu de la délégation conférée par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La pièce confidentielle détaille ces décisions par articles, catégories, objets, dates, niveaux décisionnels et numéros de dossier.
La pièce jointe comporte un rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés précise les catégories d'actions dont l'exécution peut être accomplie par des fonctionnaires. Il stipule également quelle catégorie de fonctionnaire est habilitée à prendre ces décisions, selon l'importance de celles-ci.
Depuis le 21 juin 2002, date de l'entrée en vigueur du projet de loi 106, un rapport mensuel doit être soumis pour approbation du conseil d'arrondissement, y compris le détail des contrats octroyés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cynthia LAUZON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pascale SYNNOTT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2016-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Aurèle BLANCHETTE
Directeur d'arrondissement par intérim



Dossier # : 1162783001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Appui à la candidature du projet de construction d'un « Pavillon des Aînés de la Pointe Saint-Charles » aux fins d'un financement par l'entremise du programme Municipalité amie des aînés (MADA)

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest approuve la mise en candidature du projet de construction d'un "Pavillon des Aînés de la Pointe St-Charles" au programme "Municipalité Amie Des Aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018", et;
Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à ce que le projet intègre les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-29 18:07

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162783001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Appui à la candidature du projet de construction d'un « Pavillon des Aînés de la Pointe Saint-Charles » aux fins d'un financement par l'entremise du programme Municipalité amie des aînés (MADA)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a entrepris une démarche de reconnaissance depuis 2010 auprès du Ministère de la Famille et des aînés (MFA) à titre de "municipalité amie des aînés" (MADA). Un premier "plan d'action municipal pour les aînés" a été adopté le 24 septembre 2012 par le conseil municipal. Certaines actions ou initiatives portées par les unités centrales ou les arrondissements nécessitent un budget d'infrastructures supplémentaire afin de favoriser leur mise en oeuvre. À cet effet, la Ville a décidé de prévoir au Programme triennal d'immobilisations (PTI), dès 2013, un budget spécifiquement consacré à des initiatives visant les personnes âgées. En 2016, la Ville a bonifié ce PTI pour y ajouter un volet en accessibilité universelle. Pour les années 2016 à 2018, un budget de 7 150 000 \$ est donc réservé au SDSS et se répartit comme suit : 2 250 000 \$ en 2016, 2 400 000 \$ en 2017 et 2 500 000 \$ en 2018. C'est dans le cadre de ce programme de financement d'initiatives que le présent projet est proposé. Le programme 2016-2018 prévoit la nécessité pour un arrondissement ("demandeur") de s'engager par voie de résolution en conseil à appuyer un projet en assurant son financement et aussi de s'engager à intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet, ce qui est le but du présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 22 0115 Adopter le plan d'action dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour l'arrondissement du Sud-Ouest et appuyer la demande de reconnaissance Municipalité amie des aînés

DESCRIPTION

Le projet consiste en la construction d'un « Pavillon » d'environ 365 m² de superficie brute, dans l'espace du parc Carré Hibernia à proximité du chalet de parc existant. Ce nouveau

pavillon sera destiné à accueillir des groupes de l'âge d'or du secteur de Pointe St-Charles dans l'arrondissement, dans un milieu adapté afin de leur permettre la participation à des activités de loisirs ciblées, pour ce type de clientèle. Le programme prévoit la mise à la disposition d'une grande salle commune, de vestiaires ainsi que d'un espace de cuisine permettant d'appuyer des activités de réception tout autant que de cuisine communautaire.

JUSTIFICATION

À l'heure actuelle le groupe d'âge d'or principal visé par ce projet occupe des locaux au 3^e étage de la bibliothèque St-Charles, qui ne leurs seront plus disponibles au moment de la mise en œuvre du projet RAC et qui ne peuvent, pour des raisons d'usage, être intégrés au projet. La construction d'un pavillon distinct permettra par le fait même de récupérer l'espace aux fins du projet RAC tout en assurant une meilleure intégration des groupes d'âge d'or à proximité, directement dans une zone « parc » ce qui rend encore plus facile la tenue de leurs activités estivales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet est prévu au PTI de l'arrondissement 2016-2018

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet visera l'atteinte d'une certification LEED minimale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communications prévues dans les modalités d'application du programme MADA, notamment en terme de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet est prévu pour réalisation en 2017 et 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LEWIS
Chef de division - Gestion immobilière

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-11

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1166901001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réaffectation d'un solde résiduel de 17 000 \$ pour le soutien financier à divers projets culturels de la Division culture et bibliothèques de l'arrondissement

D'autoriser la réaffectation d'un solde résiduel de 17 000 \$ pour le soutien financier à divers projets culturels initiés à la Division culture et bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-29 18:04

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166901001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réaffectation d'un solde résiduel de 17 000 \$ pour le soutien financier à divers projets culturels de la Division culture et bibliothèques de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 janvier 2015, le conseil d'arrondissement a autorisé l'utilisation des réserves au montant de 161 900 \$ pour le maintien en poste de façon temporaire de l'agent culturel (emploi 700630 poste 60255) jusqu'au 31 décembre 2015 et pour le soutien financier de divers projets culturels provenant de la Division culture et bibliothèques (53-06-02-00-00) de la Direction culture, sports, loisirs et développement social à l'arrondissement du Sud-Ouest.

À la fin de l'exercice financier de 2015, des excédents de 17 000 \$ étaient disponibles du montant précédemment autorisé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2015 2144918008 CA15 22 0034 Autoriser l'utilisation des réserves au montant de 161 900 \$ pour le maintien en poste de façon temporaire de l'agent culture et le soutien financier à divers projets culturels

2015 2144918008 Addenda Autoriser l'utilisation des réserves au montant de 161 900 \$ pour le maintien en poste de façon temporaire de l'agent culture et le soutien financier à divers projets culturels.

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser l'utilisation de ces excédents de 17 000 \$ afin de soutenir les projets culturels énumérés aux aspects financiers du présent dossier.

JUSTIFICATION

Le soutien à divers projets culturels réalisés par la Division de la culture et des bibliothèques et par des partenaires de celle-ci permettra de consolider l'offre culturelle principalement extérieure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici la liste des événements financés par les surplus.
Parcours mémoire 4 000 \$

Plaques commémoratives (phase 2) 4 000 \$
Célébration du 40e anniversaire de la bibliothèque Saint-Charles 2 000 \$
Activités culturelles en lien avec l'exposition Dans l'Griff 1 500 \$
Dare Dare activités de médiation dans les quartiers 3 000 \$
Activités du Festival international de littérature 1 500 \$
Animations hors les murs du Centre culturel Georges-Vanier 1 000 \$

TOTAL : 17 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITTOYAN
agent(e) culturel(le)

ENDOSSÉ PAR

Chantal BEAULIEU
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>

Le : 2016-03-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1164334002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des membres de comités qui ne sont pas membres du conseil d'arrondissement (RCA07 22023) afin d'augmenter la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des membres des comités qui ne sont pas des membres du conseil d'arrondissement.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-02-29 15:31

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1164334002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des membres de comités qui ne sont pas membres du conseil d'arrondissement (RCA07 22023) afin d'augmenter la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONTENU

CONTEXTE

Les membres du conseil ont alloué, en octobre 2007, un budget au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) prévoyant la rémunération des membres du CCU et du Comité d'étude des demandes de démolition pour leur présence aux réunions.
Les membres du conseil souhaitent aujourd'hui réviser cette rémunération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA07 22 0486, 4 décembre 2007: Adoption - Règlement sur la rémunération des membres des comités qui ne sont pas des membres du conseil d'arrondissement.

DESCRIPTION

Le Règlement sur la rémunération des membres du comité qui ne sont pas membres du Conseil d'arrondissement est modifié afin que les membres aient droit à une rémunération de 75 \$ par séance à laquelle ils participent au lieu des 50 \$ actuellement accordés.

JUSTIFICATION

L'augmentation de la rémunération vise une meilleure adéquation avec le temps et le travail que les membres allouent à l'étude des dossiers et à leur présence aux séances du CCU.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du CCU devra être ajusté conséquemment.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : mars 2016

Adoption : avril 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme aux dispositions prévues à la Loi sur les cités et les villes et à la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Normand VANDAL, Le Sud-Ouest

Lecture :

Normand VANDAL, 17 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2016-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1164704001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Récupération d'un espace de stationnement tarifé situé sur la rue Notre-Dame, entre la place Saint-Henri et la rue du Couvent.

D'enlever la tige et le panonceau identifiant l'espace tarifé SP308, situé sur la rue Notre-Dame, entre la place Saint-Henri et la rue du Couvent.

D'installer des panneaux de signalisation en vue de prolonger la zone de stationnement interdit en tout temps, située sur le côté sud de la rue Notre-Dame, entre la place Saint-Henri et la rue du Couvent, à partir de la place Saint-Henri d'une longueur de 25 mètres, sur une longueur additionnelle d'environ 6 mètres.

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-29 09:03

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164704001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Récupération d'un espace de stationnement tarifé situé sur la rue Notre-Dame, entre la place Saint-Henri et la rue du Couvent.

CONTENU

CONTEXTE

La STM nous demande d'enlever l'espace de stationnement tarifé SP308, situé sur le côté sud de la rue Notre-Dame, entre la place Saint-Henri et la rue du Couvent et d'y interdire le stationnement. Les autobus se dirigeant vers l'est, en négociant la courbe, ont de la difficulté à demeurer à l'intérieur de la ligne axiale lorsqu'un véhicule est stationné dans cet espace. Par conséquent, nous proposons d'enlever l'espace tarifé et prolonger la zone de stationnement interdit en tout temps d'environ 6 mètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Enlever la tige et le panneau identifiant l'espace tarifé SP308, situé sur la rue Notre-Dame, entre la place Saint-Henri et la rue du Couvent.
Installer des panneaux de signalisation pour prolonger la zone de stationnement interdit en tout temps, située sur le côté sud de la rue Notre-Dame, entre la place Saint-Henri et la rue du Couvent, à partir de la place Saint-Henri d'une longueur de 25 mètres, sur une longueur additionnelle d'environ 6 mètres.

JUSTIFICATION

Rehausser la sécurité des déplacements des autobus et des divers usagers de la route.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux effectués par Stationnement de Montréal et par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. L'arrondissement du Sud-Ouest est facturé par ce dernier, sous forme de charges inter-services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de revenu en raison de l'enlèvement de l'espace de stationnement tarifé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparer et transmettre les ordres de travail à Stationnement de Montréal et à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation, pour que les modifications soient effectuées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Benoit CHAMPAGNE, 23 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline LEDOUX
C/s circulation <<arr. sud-ouest>>

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2016-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard CÔTÉ
Chef de division



Dossier # : 1161659003

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Ordonnances - Événements publics

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Nom de l'événement	Lieu (x)	Date (s) et heures
Brunch du temps des sucres	Tours de calèche selon le trajet suivant: · Départ à l'entrée du centre Monseigneur-Pigeon sur la rue Galt; · Du coin Galt et Angers, direction Drake; · Sur Drake, direction Le Prohon; · Sur Le Prohon, direction Angers; · Sur Angers, direction Galt jusqu'au centre Monseigneur-Pigeon.	Le 10 avril 2016 de 10 h à 14 h
Festi-Pointe	Parc Leber et rue Ash entre Leber et Dick-Irvin	Le 23 mai 2016 de 12 h à 18 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1, article 22);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 06:57

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161659003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons des dossiers comportant un événement spécifique et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants:

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1, article 22);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Brunch du temps des sucres: CA 15 22 0129
 Festi-Pointe: CA 15 22 0179

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Nom de l'événement	Lieu (x)	Date (s)
Brunch du temps des sucres	Tours de calèche selon le trajet suivant: • Départ à l'entrée du centre Monseigneur-Pigeon sur la rue Galt;	Le 10 avril 2016 de 10 h à 14 h

	<ul style="list-style-type: none"> · Du coin Galt et Angers, direction Drake; · Sur Drake, direction Le Prohon; · Sur Le Prohon, direction Angers; · Sur Angers, direction Galt jusqu'au centre Monseigneur-Pigeon. 	
Festi-Pointe	Parc Leber et rue Ash entre Leber et Dick-Irvin	Le 23 mai 2016 de 12 h à 18 h

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les promoteurs doivent appliquer les principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Pascale TREMBLAY, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen HENRI
Agente de projets événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1163459005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de six bâtiments situés aux 251, 261, 271, 281, 291 et 301, rue Bourgeois, (phase 1A-Samcon)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Marco Manini, architecte, déposés et estampillés en date du 23 juillet 2014, ainsi que les modifications du 17 septembre 2014 et le plan paysager du 9 mars 2016, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant six demandes de permis permettant la construction des bâtiments situés aux 251, 261, 271, 281, 291 et 301, rue Bourgeois, (phase 1A-Samcon).

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 13:26

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1163459005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de six bâtiments situés aux 251, 261, 271, 281, 291 et 301, rue Bourgeois, (phase 1A-Samcon)

CONTENU

CONTEXTE

Six demandes de permis de construction # 3000695659 à 3000695664 ont été déposées à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 27 mai 2013 pour la construction de six bâtiments résidentiels de 3 étages avec construction hors toit. Cette demande de construction s'inscrit dans le cadre de l'accord de développement du site des ateliers du CN et du règlement 09-036 adopté en vertu de l'article 89-3° de la Charte de la Ville de Montréal

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tel qu'exigé par l'article 3 du règlement RCA07 220019 de l'arrondissement du Sud-Ouest, et selon le fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments en rapport à l'unité de paysage 2.16, Grand Tronc, laquelle est incluse dans l'aire de paysage Pointe Saint-Charles. Cette unité de paysage est constituée d'un seul large îlot principalement occupé par de multiples voies ferrées et par les Ateliers du Grand Tronc et qui comporte cependant peu de référence architecturale applicable au développement résidentiel. Un plan directeur a été adopté en septembre 2012 en vertu de l'article 89 de la charte de la ville de Montréal, accompagné d'un accord de développement. Par ailleurs, les travaux doivent être évalués selon les objectifs et critères supplémentaires prévus à cet accord de développement. et aux règlements 02-123 et 09-036 en vertu de l'art. 89,

Les principaux éléments de l'accord de développement comprennent notamment : la décontamination du site, le développement résidentiel avec des logements communautaires (25 % des unités) et un bâtiment à des fins culturelles et communautaires, l'aménagement d'une piste cyclable, la prolongation des rues Bourgeois, Ste-Madeleine et Dick-Irvin, de céder des terrains à des fins de parc et construire un talus anti-bruit. Au total, environ 850 unités d'habitation sont prévues.

Le projet est conforme aux paramètres du règlement 09-036 auquel il est soumis et qui sont les suivants:

- Catégorie d'usage : H;
- Hauteurs de construction : 7 à 12.5 m;
- Taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 70 %
- densité : 1,5 à 3,0

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux projetés consistent à réaliser la phase 1A d'un projet résidentiel comprenant :

- 36 logements répartis dans six bâtiments de trois étages plus une construction hors toit (6 logements par bâtiment) ;
- 18 places de stationnement intérieures en sous-sol;

Le projet se situe sur l'îlot 10 du plan de l'annexe 7 de l'Accord de développement. Cet îlot est bordé au sud par la rue Bourgeois. Une prolongation de la rue Bourgeois est prévue dans le cadre de l'accord de développement.

Le vocabulaire architectural, l'ordonnancement des façades ainsi que la volumétrie s'inscrivent dans une démarche conceptuelle contemporaine tenant compte des composantes architecturales des plex existants des unités de paysage 2.10A, 2.11, 2.12 et 2.16.

Avec des superficies variant de 65 à 104 m², la répartition des logements sera faite de la façon suivante :

- 6 unités de 1 chambre
- 18 unités de 2 chambres
- 12 unités de 3 chambres

Les unités de 3 cc se situent au 3e étage par l'aménagement de la construction hors toit en chambre des maîtres. Il y aura aussi la possibilité d'interchanger une chambre entre les logements du 2e étage et ajouter ainsi des unités de 3 cc. au besoin. Toutes les unités sont abordables.

Les matériaux qui seront mis en oeuvre sont:

- la brique d'argile, format CSR modèle velour brown, velour cherokee rose et velour dixie rose, en alternance, pour les murs extérieurs et pour différencier chaque bâtiment;
- le parement architectural et le béton gris pour souligner les entrées au rez-de-chaussée de chaque bâtiment;
- le parement métallique de couleur naturel pour les mezzanines;
- l'aluminium couleur charcoal pour les portes et fenêtres;
- l'aluminium noir pour les rangements de vélos situés sur les balcons en arrière.

JUSTIFICATION

Analyse

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a analysé la demande en tenant compte des objectifs et critères du PIIA et des critères supplémentaires inclus dans l'accord de développement et au règlement 09-036. L'objectif principal pour un nouveau bâtiment étant de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Le projet tient compte des commentaires émis lors des Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 septembre 2014, du 14 octobre 2014, du 10 février 2015 et du 15 mars 2016, notamment: de prolonger l'escalier intérieur afin de relier le garage de stationnement aux logements, de fournir un plan d'aménagement paysager plus détaillé utilisant les dénivellations naturelles et tenant compte des autres phases déjà construites ou à venir.

Évaluation et recommandation de la DAUP :

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2016, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a recommandé un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de la séance du 14 octobre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition architecturale mais demandé à revoir la proposition d'aménagement paysager estimant nécessaire que la conception soit raffinée en prenant en compte les phases précédentes et futures et qu'une proposition d'ensemble soit proposée. Lors de la séance du 15 mars 2016, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition paysagère.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet est inscrit au programme NovoClimat 2.0, et comprend des mesures de rétention pluviales au toit, la priorisation de matériaux écologiques et du gravier blanc pour les toitures,

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 5 avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE
Architecte, préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-23

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1164824007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1620, rue William - Îlot D1 - Bassins du Nouveau Havre

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Louis-Paul Lemieux - architecte, déposés et estampillés en date du 12 février 2016 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 1620, rue William - Îlot D1 - Bassin du Nouveau Havre.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 13:24

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164824007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1620, rue William - Îlot D1 - Bassins du Nouveau Havre

CONTENU**CONTEXTE**

La demande de permis # 3001041401 a été déposée le 3 août 2015 à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le projet de construction d'un bâtiment sur le lot 4 499 007 correspondant à l'îlot D1 des "Bassins du nouveau Havre". Ce lot est formé par les rues Richmond à l'ouest, Basin au sud, William au nord et le bassin numéro 4 à l'est. Ce dernier sera aménagé en parc public par la Ville. Afin de concrétiser le projet des Bassins du Nouveau Havre, la Ville de Montréal a adopté, en 2009, le règlement 09-004, un règlement en vertu de l'article 89-3° de la Charte de la Ville de Montréal, afin de donner une nouvelle vocation à ce site qui se situe aux abords du canal de Lachine. Le réaménagement du site prévoit la création d'environ 2000 unités d'habitation.

Le projet doit être approuvé conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et doit être évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B et l'unité de paysage 5.6 - Bassins du Nouveau Havre et en respect des critères apparaissant au règlement 09-004 (Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM09 0702, 24 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec (dossier 1083468009);
- CM09 0674, 24 août 2009 - Approuver l'accord de développement avec la Société immobilière du Canada CLC Ltée pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (dossier 1094175003).

DESCRIPTION

Les paramètres de zonage prescrits pour ce secteur sont :

- Hauteurs de construction : 9 à 20 m
- Densité : minimum 3, maximum 4.5;
- Taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 100 %.

L'implantation du bâtiment est déterminée par rapport aux lignes directrices et aux axes issus de l'orientation des rues et de la disposition des bâtiments du projet de l'îlot contigu C1 situé à l'est. Donnant sur un grand hall, l'entrée principale du bâtiment se situe sur la rue Richmond, elle correspond à une percée visuelle axée sur la bande verte séparant les bâtiments "Habitation 22" et SHDM de l'îlot C1. Le bâtiment en forme "C" offre l'opportunité d'aménager une vaste cour paysagée en connexion avec le parc public situé entre les îlots C1 et D1.

Il s'agit d'un bâtiment d'environ 180 logements sur 8 étages surmontés d'une construction hors-toit qui correspond aux extensions de 6 logements situés au dernier étage. Un total de 189 stationnements pour autos et 189 espaces pour vélos sont aménagés sur les 2 niveaux en sous-sol dans lesquels on retrouve aussi l'ensemble des locaux techniques. L'accès aux garages se fait par la rue William. Les logements situés au RDC sont accessibles de plain-pied à partir des rues ou de la cour selon le cas. Le projet prévoit 30 % de logements à une chambre à coucher, 57 % de logements à 2 chambres à coucher et 13 % de logements à 3 chambres à coucher.

Les matériaux mis en oeuvre pour les revêtements extérieurs sont :

- Bloc architectural couleur gris clair de Permacon "Beige portigo" fini guillottiné;
- Bloc architectural couleur gris clair de Permacon "Beige portigo" fini meulé;
- Brique d'argile rouge "Champlain" de Hanson;
- Brique d'argile anthracite "Ébony" de Hanson;
- Brique d'argile anthracite "Silhouette" de Hanson;
- Revêtement d'aluminium gris foncé "9740 carbone" de Vicwest;
- Revêtement d'aluminium gris anodisé de Vicwest;
- Cadres et meneaux des portes et fenêtres gris foncé;
- Garde-corps en verre et structure en aluminium prépeint gris foncé;
- Garde-corps en verre et structure en aluminium anodisé;
- Marquise en aluminium anodisé;
- Solins métalliques prépeints couleur fusain "16072 Charcoal" de Vicwest.

JUSTIFICATION

Analyse

La DAUP a analysé la demande en tenant compte des objectifs et critères du Règlement sur le PIIA de l'arrondissement, et de ceux du Règlement 09-004. Le projet a été présenté en avis préliminaire au CCU du 16 décembre 2014 et en approbation PIIA aux CCU du 29 septembre 2015, du 10 novembre 2015 et du 23 février 2016. Lors d'un point d'information au CCU du 24 novembre 2015, l'architecte a présenté une approche conceptuelle au projet différente de l'approche précédente.

Approbation PIIA - CCU du 29 septembre 2015 :

Recommandation de la DAUP :

Considérant :

- Les critères architecturaux généraux et spécifiques de développement du site des Bassins du Nouveau Havre et du secteur D;
- Que le projet ne répond pas aux recommandations émises lors de la présentation du projet en avis préliminaire au CCU du 16 décembre 2014;

Lors de la présentation au CCU du 29 septembre 2015, la DAUP a recommandé un avis défavorable au projet de construction du bâtiment situé au 1620, rue William.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, les membres du CCU ont émis un avis défavorable au projet estimant nécessaire :

- la création de percées visuelles;
- d'éviter une hauteur uniforme;
- de tenir compte de la présence des bâtiments voisins.

Approbation PIIA - CCU du 10 novembre 2015 :

Recommandation de la DAUP :

Lors de cette séance, la DAUP a émis un avis défavorable, estimant nécessaire :

- de concevoir un bâtiment moins imposant et moins massif;
- de miser sur l'innovation et la créativité;
- d'améliorer l'articulation des façades afin d'éviter la répétition et l'homogénéité;
- d'éviter une hauteur uniforme;
- de tenir compte de la présence des bâtiments voisins.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, les membres du CCU ont émis un avis défavorable, allant dans le sens des commentaires de la DAUP, en y ajoutant les suivants :

- Présenter les projets acceptés dans le secteur des Bassins afin de mieux comprendre l'arrimage de ce projet avec les autres bâtiments;
- L'alignement oblique du projet de l'îlot C1 pourrait servir de ligne directrice;
- La façade donnant sur la rue William devrait être parallèle à la rue;
- Mieux travailler la façade donnant sur le parc.

Approbation PIIA - CCU du 23 février 2016 :

Recommandation de la DAUP :

Considérant :

- Les critères généraux et spécifiques de développement du site des Bassins du Nouveau Havre et du secteur D;
- Les critères d'évaluation du Règlement sur les PIIA concernant les nouvelles constructions;
- Que le projet répond aux recommandations et commentaires émis lors du CCU du 24 novembre 2015, concernant :
- Le nouvel alignement de la façade sur la rue William;
- L'implantation qui tient compte des lignes de force du contexte;
- Le déplacement du hall d'entrée par rapport au projet précédent;
- La différenciation des matériaux prévus au-dessus du hall d'entrée;
- Les deux parties du bâtiment traitées uniformément, sauf pour la percée;
- Le caractère de légèreté de l'élément de jonction;

Lors de la présentation au CCU du 23 février 2016, la DAUP a recommandé un avis favorable au projet de construction du bâtiment situé au 1620, rue William.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, les membres du CCU ont émis un avis favorable au projet de construction du bâtiment situé au 1620, rue William, sous réserve que les revêtements métalliques prévus soient d'une épaisseur satisfaisante afin d'éviter qu'il ne gondole. Un échantillon devra être présenté à la Division de l'urbanisme avant l'octroi du permis de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 5 avril 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2016-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1163459006

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 206, rue Sainte-Marguerite

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Rocioarchitecture, architecte, déposés et estampillés en date du 24 mars 2016 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 260, rue Ste-Marguerite.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 13:27

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1163459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 206, rue Sainte-Marguerite

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 26 janvier 2016, pour la transformation d'un bâtiment existant. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et a été évalué selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B4 - Transformations et remplacements spécifiques et en rapport à l'unité de paysage 4.9, Sainte-Marguerite. L'unité de paysage Sainte-Marguerite, incluse dans l'aire de paysage Saint-Henri, est délimitée par la voie ferrée au nord, la rue Sainte-Marguerite et ses parcelles attenantes à l'ouest, la rue Saint-Ambroise au sud et la rue Saint-Ferdinand à l'est.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.2-4;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12.5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 0 %, maximum 70 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à convertir un bâtiment de 2 étages et 2 logements en unifamiliale, agrandir à l'arrière, abaisser le plancher du rez-de-chaussée, ajouter un 3e étage en retrait, remplacer le revêtement de la façade par de la brique ainsi que les portes et fenêtres. La brique proposée est la Napier Blend de Belden, les cadrages de fenêtres sont noirs, le côté latéral droit est en acrylique de couleur gris foncé et en revêtement métallique gris pâle. Le devant du 3e étage, en retrait, est en déclin d'acier de fini cèdre.

Le rez-de-chaussée est aménagé en aire ouverte, le 2e étage comprend 3 chambres et le 3e, une 4e chambre avec terrasse à l'arrière.

JUSTIFICATION

Analyse

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA. L'objectif principal pour une

transformation ou un remplacement spécifique étant de respecter l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de l'arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.

Évaluation et recommandation de la D.A.U.P.

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage 4.9;
- la perte des composantes d'origine de ce bâtiment au fil du temps;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2016, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a recommandé un avis favorable au projet avec des réserves sur la couleur de brique proposée qui était la ebony ironspot smooth de Cloud Ceramic, considérée trop foncée pour le secteur.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

Lors de cette même séance, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a aussi émis un avis favorable au projet avec la même réserve et en ajoutant que le mur latéral devrait être en maçonnerie. Le mur existant sur le côté est recouvert de crépis de ciment. De plus le CCU a émis le commentaire que la façade du 3e étage devrait comprendre plus de fenêtres.

Le 24 mars, la DAUP a reçu de nouveaux plans: la brique est la Napier Blend de Belden, le 3e étage comprend plus de fenêtres et le mur latéral du côté droit est en brique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 5 avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE
Architecte, préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-24

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1161228003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Vente-débarras dans le cadre d'un événement qui sera tenu le 14 mai 2016

Il est recommandé :

D'édicter une ordonnance permettant à l'organisme « Station Familles » de tenir une vente -débarras dans le cadre d'une activité de financement, le 14 mai 2016 de 9 h à 16 h, conditionnellement à l'obtention des autorisations, le cas échéant.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 17:51

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161228003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Vente-débarras dans le cadre d'un événement qui sera tenu le 14 mai 2016

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une activité de financement, l'organisme « Station Familles » a demandé à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, l'autorisation de tenir une vente-débarras (marché aux puces) le 2e samedi du mois de mai contrairement à ce que permet la réglementation en vigueur.

La mission de Station Familles est de soutenir les familles (période prénatale à préscolaire), prioritairement des quartiers Ville-Émard et Côte-St-Paul, en offrant des services et des activités visant à améliorer leur qualité de vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA11 220127 de la séance du mardi 5 avril 2011: « Adoption - Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1114243006) ».

DESCRIPTION

L'organisme « Station Familles » tiendra sa vente-débarras le samedi 14 mai devant et à l'intérieur du bâtiment sis au 2385, rue Jolicoeur de 9h à 16 h.

Les fonds récoltés permettront à l'organisme de financer, pour les familles membres (approximativement 80 personnes), un séjour de 3 jours au camp familial l'Étincelle.

Les organisateurs désirent inviter la population à se joindre à leur activité en faisant de la sollicitation devant le bâtiment et sur la rue.

Conséquemment, une ordonnance est nécessaire en vertu du Règlement RCA11 220127 sur les ventes-débarras (article 17).

Les organisateurs doivent s'assurer en tout temps de ne pas encombrer les endroits tels les trottoirs et les espaces publics, de laisser les passages accessibles pour les véhicules d'urgence et finalement de nettoyer les espaces utilisés dès la fin de la journée.

JUSTIFICATION

L'autorisation de tenir une vente-débarras (marché aux puces) le 2e samedi du mois de mai est nécessaire puisque la réglementation en vigueur ne le permet pas. En effet, les articles

6 et 7 du Règlement sur les ventes-débarras RCA11 220127 stipule que:
« 6. Une vente-débarras est autorisée uniquement le premier samedi des mois de mai à octobre. »

« 7. Malgré l'article 6, une vente-débarras effectuée par un organisme sans but lucratif est autorisée uniquement le premier samedi et le premier dimanche des mois de mai à octobre. »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 5 avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec le Règlement RCA11 220127 sur les ventes-débarras.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse GAGNON

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON

Le : 2016-03-23

Agente technique en architecture

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1161228004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - frais de parc de 98 653 \$ - lot projeté 5 832 675 situé du côté nord de la rue de la Montagne, à l'ouest de la rue Wellington

D'accepter la somme de 98 653 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot projeté 5 832 675 du cadastre du Québec situé sur le côté nord de la rue de la Montagne, à l'ouest de la rue Wellington, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 1er paragraphe de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.V.M. 14-027), équivalant à 10 % de la valeur réelle des lots 1 853 583, 1 853 593 et 1 853 594;
Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-31 18:09

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161228004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - frais de parc de 98 653 \$ - lot projeté 5 832 675 situé du côté nord de la rue de la Montagne, à l'ouest de la rue Wellington

CONTENU

CONTEXTE

La propriétaire des terrains, la compagnie 9321-3502 Québec Inc. a soumis, en date du 22 février 2016, un projet d'opération cadastrale (dossier 3001120454), en vue d'identifier trois emplacements sous un nouveau numéro de lot (5 832 675), le tout étant soumis afin de dégager une assiette foncière pour développement futur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'emplacement est situé du côté nord de la rue de la Montagne, à l'ouest de la rue Wellington. La superficie totale du regroupement est de 950,8 m².

Selon l'article 5 du Règlement sur les opérations cadastrales (RCA14 22014) et l'article 3.1 du Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), le lot projeté 5 832 675 doit faire l'objet de frais de parc, puisqu'il s'agira d'un nouveau lot constructible résultant du regroupement des lots existants 1 853 583, 1 853 593 et 1 853 594.

La Direction des infrastructures, Division de la géomatique, a été consultée à cet effet et aucun frais de parc n'ont été imputés antérieurement sur ces emplacements.

La valeur réelle du lot 1 853 583, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest (286 m²) est évaluée à 297 567 \$, pour un taux de base de 1 033,22 \$ / m²;

La valeur réelle du lot 1 853 593, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest (580,70 m²) est évaluée à 604 095 \$, pour un taux de base de 1 040,29 \$ / m²;

La valeur réelle du lot 1 853 594, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest (81,60 m²) est évaluée à 84 872 \$, pour un taux de base de 1 040,10 \$ / m²

Le lot projeté 5 832 675 a donc une valeur totale de 986 534 \$.

Le lot projeté 5 832 675 du cadastre du Québec est conforme au Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest RCA14 22014.

- Permis de démolition numéro 3000447304-15, émis le 13 février 2015 et ayant pour objet: « Démolition du bâtiment existant »;
- Permis de transformation numéro 3000529973-15, émis le 4 décembre 2015 et ayant pour objet: « Enlever et relocaliser temporairement un bâtiment »;
- Demande de permis de construction numéro 3000905069, toujours à l'étude et ayant pour objet: « Construction bâtiment mixte de 14 étages, 46 unités de logements, 51 unités de stationnement sur trois niveaux souterrains. »

L'émission du permis de construction est conditionnelle à l'émission du permis de lotissement (voir le calendrier et étapes subséquentes).

JUSTIFICATION

Le versement d'un terrain correspondant à 10 % de la superficie, représentant 95 m², n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation.
Le propriétaire n'a fait aucune proposition de cession de terrain à des fins de parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais de parc :

Superficie du terrain assujettie aux frais de parc : 950,8 m²;
Imputabilité 10 % : 95 m²;
Évaluation : 986 534 \$;
Montant à payer : 98 653 \$.

Le propriétaire doit déposer un chèque visé de 98 653 \$ comme paiement d'une somme équivalant à 10 % de la valeur réelle du futur lot 5 832 675 du cadastre du Québec préalablement à l'approbation du plan de l'opération cadastrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement acceptant la somme de 98 653 \$;

- Approbation du permis de lotissement (dossier 3001120454);
- Approbation de la demande de permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le tout est conforme aux dispositions du Règlement sur le lotissement (RCA14-22014) et du

Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027) permettant à la Ville de choisir la cession de terrain ou le paiement d'une somme d'argent, préalablement à l'approbation d'une demande de permis de lotissement exigeant une contribution à des fins de parc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse GAGNON
Agente technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2016-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1164334003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Nomination de Caroline Gingras à titre de membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour un mandat de deux ans, en remplacement de madame Sonia Vibert

De nommer Madame Caroline Gingras, à titre de membre suppléante du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, en remplacement de Madame Sonia Vibert.

Signé par Aurèle BLANCHETTE **Le** 2016-03-30 06:58

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164334003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Nomination de Caroline Gingras à titre de membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour un mandat de deux ans, en remplacement de madame Sonia Vibert

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme, pour être membre du CCU, une personne doit résider sur le territoire de l'arrondissement. Considérant la démission de Mme Sonia Vibert qui ne sera plus résidente de l'Arrondissement, le conseil doit procéder à la nomination d'un nouveau membre.

Suite au processus de sélection, l'Arrondissement procède à la nomination de Mme Caroline Gingras.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL

Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164334003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement des nominations des membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest et nomination de nouveaux membres pour une durée de deux ans

CONTENU

CONTEXTE

En raison de la fin des mandats des membres qui siègent au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), deux membres du conseil de l'arrondissement doivent être nommés à titre de président et de président suppléant et les membres actuels doivent voir leur mandat renouvelé. Par la même occasion, trois nouveaux membres doivent être nommés afin de combler l'ensemble des postes.

Les mandats seront d'une durée de deux ans pour l'ensemble des membres du CCU.

Le conseil d'arrondissement doit nommer par résolution et procéder à la nomination de membres du CCU en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1, art. 147).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCA 01-220013 - 17 décembre 2001 : Adoption du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme

CA13 22 0250 - Renouveler le mandat de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest et approuver la nomination de nouveaux membres (1134577005)

CA13 22 0481 - Nomination du président et du président suppléant - Comité consultatif d'urbanisme.

DESCRIPTION

Le Comité consultatif d'urbanisme a pour fonction d'étudier à huis clos les projets de modification au Plan d'urbanisme, d'amendement aux règlements d'urbanisme, les demandes de dérogation mineure, les demandes de Projet particulier, les demandes de permis de construction ou de transformation assujettis au règlement sur les PIIA, les demandes d'Usage conditionnel, ou tout autre projet de cet ordre, et de formuler des recommandations au Conseil d'arrondissement avant leur adoption par ce dernier. Le CCU peut également, à l'occasion, formuler des avis préliminaires sur des projets en cours de développement, ou encore initier des réflexions et faire des recommandations sur tout objet portant sur le développement du territoire qu'il jugerait opportun.

Par ailleurs, les membres du Comité consultatif d'urbanisme forment aussi le Comité

d'étude des demandes de démolition, lequel siège publiquement et se veut décisionnel, avec droit d'appel auprès du Conseil d'arrondissement.

Pour recruter de nouveaux membres, l'Arrondissement a lancé un avis public pour l'appel de candidatures en novembre 2015. Suite à la réception des candidatures, un processus de sélection a permis à l'Arrondissement de nommer les trois nouveaux membres suivant : M. Jonathan Cha, M. Nicolas Demers-Stoddart et Mme. Sonia Vibert.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution au Conseil d'arrondissement de mars 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme aux procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2016-02-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur